



## CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POUSSAN

Séance publique du 13 avril 2021

### PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le mardi treize avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Florence SANCHEZ, Maire.

#### **Présents :**

Florence SANCHEZ, Henry-Paul BONNEAU, Fabienne MICHEL, Jean-Claude PAGNIER, Sonia REBOUL, Gérard ORTUNO, Géraldine LACANAL, Michel BERNABEU, Marianne ARRIGO, Bruno VANDERMEERSCH, Gaëlle GUENAL, Pierre MARIEZ, Céline BRUN-GHALEM, Pierre CROS, Jenny ADGE-LAGALIE, Terry ADGE, Françoise BARTHELEMY, Bruno HERNANDEZ, Lydie LAMBERT, Béatrice CECILLON-PINTÉNO, André LOPEZ, Véronique PEYROTTE, Sylvain BARONE, Laurence GRANIER, Thomas BORDENAVE.

#### **Pouvoirs :**

Fabrice BARBE à Florence SANCHEZ ;  
Jean-Marc DAUGA à Henry-Paul BONNEAU ;  
Emmie CHARAYRON à Laurence GRANIER.

#### **Absent excusé :**

Sébastien CHAUZY.

**Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.**

**Secrétaire de séance :** Madame Fabienne MICHEL

**Madame le Maire :** Bonsoir. Il est 19 h 00. Le quorum est atteint ; je déclare la séance ouverte.

En raison de cas avérés et de cas contacts au sein du personnel municipal et des élus, la séance du Conseil municipal initialement prévue le 6 avril 2021 a été reportée à ce jour, le 13 avril 2021. Compte tenu des conditions sanitaires actuelles et de la configuration de la salle ne garantissant pas un respect de la distance physique, je vous invite à statuer sur la tenue de la séance en huis clos.

Pas d'objection à cela ? Merci.

Je vais passer à l'appel. (*Appel.*)

Nous devons désigner un secrétaire de séance.  
Fabienne ? Madame MICHEL.

Je vous informe que le procès-verbal de la séance du 23 mars 2021 n'a toujours pas été retranscrit et sera soumis à l'approbation lors de la prochaine séance.  
Je vous invite à approuver le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020.  
Est-ce que vous avez des choses à dire sur ce procès-verbal ? Non ? Merci.

Avant de passer à l'ordre du jour, je souhaiterais m'adresser à Madame PEYROTTE et Monsieur BARONE. Lors du dernier Conseil municipal, Madame PEYROTTE, vous étiez absente, vous aviez fait un premier pouvoir qui n'était pas bon parce que la date était mauvaise – en 2020 - donc on vous a contacté pour ça. Suite à cela, Monsieur BARONE nous a remis un pouvoir en Conseil municipal, mais en contrôlant les documents, nous nous sommes aperçus que ce n'était pas votre signature, Madame PEYROTTE, sur ce pouvoir. J'aimerais donc avoir une explication, s'il vous plaît.

**Véronique PEYROTTE** : C'est ma signature, mais comme j'étais fiévreuse, peut-être n'ai-je pas... je ne pouvais pas.

**Madame le Maire** : Après contrôle des services, ce n'est pas du tout la même signature. Vous n'avez pas d'explication à donner là-dessus ?

**Véronique PEYROTTE** : Non.

**Madame le Maire** : D'accord. Très bien. Merci.

Nous allons passer à l'ordre du jour.

1°) *FINANCES – Approbation du compte de gestion, du compte administratif et affectation du résultat du budget principal de l'exercice 2020*

2°) *FINANCES – Création d'autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) sur le budget principal*

3°) *FINANCES – Approbation du budget primitif du budget principal de l'exercice 2021*

4°) *FINANCES – Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2021*

5°) *FINANCES – Majoration de la taxe d'habitation des logements meublés non affectés à l'habitation principale*

6°) *FINANCES – Actualisation et fixation de la tarification des services du pôle enfance jeunesse*

7°) *URBANISME – Acquisition des parcelles AB 197, AE 152 et AE 154*

Je rends compte des décisions prises en vertu des délégations que m'a confiées le Conseil municipal. Vous les avez toutes eues. Il y en a beaucoup ; je vais donc simplement les citer, sans relire les détails, puisque normalement vous les avez vus.

Vu les délégations qui m'ont été accordées par délibération n° 2020-28, en date du 5 août 2020, je rends compte des décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

**Décision n° 2021-07 du 9 mars 2021** : *Préemption parcelles E 612 et E 613*

**Décision n° 2021-08 du 22 mars 2021** : *Acceptation de dons de matériel*

**Décision n° 2021-09** du 16 mars 2021 : Demande de subvention au Conseil départemental de l'Hérault – Réhabilitation d'un bâtiment communal en espace associatif multifonction

**Décision n° 2021-10** du 16 mars 2021 : Demande de subvention au Conseil départemental de l'Hérault – Création d'un espace jeunes au sein de la Maison des jeunes et de la culture

**Décision n° 2021-11** du 19 mars 2021 : Demande de subvention à l'État – DSIL 2021 – Réhabilitation thermique et mise en accessibilité

**Décision n° 2021-12** du 15 mars 2021 : Cession du véhicule Renault immatriculé 814 AMP 34

Nous allons passer à l'ordre du jour.

## **1/ FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2020**

**Rapporteur : Gérard ORTUNO**

**Madame le Maire** : Pour ce point, je vais passer la présidence de séance à Monsieur Henry-Paul Bonneau et je me retire comme le prévoient les textes de loi. Merci.

*Madame le Maire quitte la séance pour le vote du compte administratif et laisse la présidence de l'Assemblée à Monsieur Henry-Paul BONNEAU, 1<sup>er</sup> Adjoint.*

**Henry-Paul BONNEAU** : Merci, Madame le Maire. Pour le point n° 1, je vais laisser Monsieur Gérard ORTUNO, Adjoint aux finances, exposer. Merci.

**Gérard ORTUNO** : Je vais vous demander l'approbation du compte administratif et du compte de gestion.

En application de l'article L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution du budget.

Considérant la concordance entre le compte de gestion, retraçant notamment la comptabilité patrimoniale tenue par le comptable public, et le compte administratif présenté par Florence SANCHEZ, Maire, je vous rappelle que le compte administratif, établi annuellement par l'ordonnateur à la clôture de l'exercice budgétaire, et que le compte de gestion, dressé pour la même période par le comptable public, rendent compte de manière analogue des opérations budgétaires exécutées durant l'exercice.

Ces documents présentent les résultats comptables de l'exercice et permettent de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget et les réalisations effectives.

J'ajoute que toutes les opérations de l'exercice 2020 sont définitivement closes et les crédits restés sans emploi sont annulés.

L'objet de la délibération est de :

- Constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, aux bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Approuver le compte de gestion établi pour l'exercice 2020 par le Trésorier principal ;
- Approuver le compte administratif de l'exercice 2020 arrêté aux résultats indiqués dans les notes explicatives qui sont dans le document que vous avez reçu.

Nous pouvons procéder au vote.

**Henry-Paul BONNEAU** : S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui est pour ? Tout le monde. À l'unanimité ; merci.

**Gérard ORTUNO** : Le deuxième point concerne l'affectation du résultat.

En tenant compte des résultats présentés ci-avant, je vous invite, membres du Conseil municipal, à procéder à l'affectation de ces derniers.

L'objet de la délibération est le suivant :

- Affecter le résultat de clôture de l'exercice 2020 du budget principal au budget primitif 2021 comme suit :  
En ce qui concerne la section d'investissement, les dépenses du compte 001 « Déficit d'investissement reporté » sont de 686 254,20 €.  
Les recettes du compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » sont de 686 254,20 €.  
Pour la section de fonctionnement, les recettes du compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » sont de 900 771,86 €.
- Préciser que le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2021 sera soumis à l'approbation des membres du Conseil municipal au cours de cette même séance et reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget primitif de l'exercice 2021 ;
- Autoriser Madame le Maire ou son représentant à accomplir et signer les actes subséquents ainsi que tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Henry-Paul BONNEAU** : Je vous remercie. Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. C'est donc adopté à l'unanimité ; merci.

*Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion.*

*Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat du budget principal de l'exercice 2020.*

**Henry-Paul BONNEAU** : J'invite Madame le Maire à rejoindre la séance. Merci.

*Madame le Maire reprend la présidence de la séance*

## **2/ FINANCES – CRÉATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) SUR LE BUDGET PRINCIPAL**

**Rapporteur : Bruno HERNANDEZ**

**Madame le Maire** : Je passe la parole à Monsieur HERNANDEZ.

**Bruno HERNANDEZ** : Bonsoir.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2311-3,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable au budget principal,

Considérant le plan pluriannuel d'investissement établi pour le mandat 2020-2026,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 25 mars 2021,

Afin de faciliter la gestion des dépenses d'investissement portant sur le budget principal de la Ville de Poussan et d'harmoniser la gestion pluriannuelle des crédits de paiement, je propose aux membres du Conseil de créer des autorisations de programme / crédits de paiement, outil qui permet d'ajuster l'équilibre budgétaire à la réalité physico-financière des opérations.

J'ajoute que si la Collectivité s'engage juridiquement sur le montant global d'un programme, elle n'inscrit en crédit de paiement que les montants correspondant à ce qu'elle paie réellement chaque année.

L'AP/CP suppose donc de se placer dans une logique pluriannuelle : c'est une technique budgétaire et comptable au service du plan pluriannuel d'investissement.

Concernant l'objet de la délibération, il s'agit de :

- Approuver la création d'autorisations de programme / crédits de paiement tels qu'énumérés ci-après.

Les principales thématiques sont :

- Le renforcement de l'attractivité, pour 4 815 700 € ;
- L'amélioration du cadre de vie, pour 3 709 500 ;
- La redynamisation du centre-bourg, pour 2 298 000 € ;
- Enfance, jeunesse et loisirs, pour 1 798 400 € ;
- Le développement du territoire, pour 4 055 000 € ;
- La modernisation des services publics, pour 1 885 430 € ;

Le tout, pour un montant global de 18 562 030 €.

- Autoriser Madame le Maire ou son représentant à accomplir et signer les actes subséquents ainsi que tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Des questions ?

**Madame le Maire** : Merci.

**Thomas BORDENAVE** : Peut-on intervenir ?

**Madame le Maire** : Oui, Monsieur BORDENAVE.

**Thomas BORDENAVE** : L'outil nous semble intéressant. On pense que, vu le niveau d'investissement, vous nous rejoignez enfin sur le constat de la Commune. On aimerait avoir une idée un peu plus précise de votre vision de Poussan à l'issue du mandat. Là, on a des grandes lignes.

**Madame le Maire** : Là, ce n'est pas l'objet : on n'est pas là pour vous expliquer comment va être Poussan en 2026. Là, vous avez les grandes lignes. Ce sont des autorisations de crédits sur les grandes lignes. Il y a le budget, il y a le plan pluriannuel d'investissement. Vous l'avez dans le budget, derrière.

**Thomas BORDENAVE** (*concomitamment*) : Oui, mais vous avez ouvert ces grandes lignes pour certaines raisons, donc il y a bien une idée.

**Madame le Maire** : Pardon ?

**Thomas BORDENAVE** : Vous avez ouvert ces grandes lignes pour des raisons...

**Madame le Maire** : Oui, bien sûr...

**Thomas BORDENAVE** : ... donc je vous interroge là-dessus.

**Madame le Maire** : ... mais vous avez les explications dans le budget et dans le plan pluriannuel d'investissement.

**Thomas BORDENAVE** : D'accord ; vous ne voulez pas me répondre.

**Madame le Maire** : Je ne vais pas reprendre tout le budget et le plan pluriannuel d'investissement, là ! En plus, il y a eu une Commission des finances où tout a été expliqué.

**Thomas BORDENAVE** : Écoutez, c'est ma question ; la preuve que (...) pas suffisamment.

**Madame le Maire** : Est-ce que vous voulez une explication technique sur ce sujet, ou pas du tout ?  
Non ?

**Thomas BORDENAVE** : Pour ma part, ça va ; ce n'était pas ma question.

**Madame le Maire** : Bon, très bien, écoutez. On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité ; merci.

*Le Conseil municipal vote à l'unanimité la création des AP/CP.*

### **3/ FINANCES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2021**

**Rapporteur : Gérard ORTUNO**

**Madame le Maire** : La parole est à Monsieur ORTUNO.

**Gérard ORTUNO** : Je vous rappelle que le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel, par le biais duquel sont prévues et autorisées, par les membres du Conseil municipal, toutes les ressources et les charges de l'exercice budgétaire auquel il se rapporte.

Je soumetts donc à l'approbation des membres du Conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2021, tel qu'il est présenté ci-après. Vous avez tous les documents et tableaux concernant le détail des budgets, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, et tout ce qui concerne les opérations d'équipement.

L'objet de la délibération est d'adopter le budget primitif 2021 du budget principal tel qu'il est présenté, pour un montant global de :

- Pour la partie dépenses, 6 544 435,86 € en fonctionnement et 4 662 797,20 € en investissement, soit un total budgétaire de 11 207 233,06 € ;
- En ce qui concerne les recettes, comme nous devons l'équilibre des finances, nous retrouvons exactement les mêmes montants, de 6 544 435,86 € en fonctionnement et 4 662 797,20 € en investissement, pour un total budgétaire équilibré de 11 207 233,06 €.

Je précise que le présent budget primitif 021 est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre avec les chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement.

Je vous demande donc d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à accomplir et signer les actes subséquents ainsi que tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Madame le Maire** : Merci. On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? OK. Cinq abstentions – six, vous avez un pouvoir. À la majorité ; merci.

*Le Conseil municipal adopte, à la majorité, le budget primitif 2021 du budget principal.*

*[6 abstentions : A. LOPEZ ; V. PEYROTTE ; S. BARONE ; L. GRANIER ; T. BORDENAVE ; E. CHARAYRON.]*

#### **4/ FINANCES : FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ LOCALE DIRECTE POUR 2021**

**Rapporteur : Bruno HERNANDEZ**

**Madame le Maire :** La parole est à Monsieur HERNANDEZ.

**Bruno HERNANDEZ :** Vu les dispositions du Code général des impôts, notamment l'article 1639 A,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 25 mars 2021,

Je rappelle que les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent transmettre aux services fiscaux, au plus tard le 15 avril, les taux des impositions directes locales perçues à leur profit.

Je précise que la Loi de Finances pour 2020 a acté le principe de l'exonération totale de la taxe d'habitation pour l'ensemble des foyers à l'horizon 2023. Ainsi, en 2021, les 20 % de foyers encore assujettis à la taxe d'habitation sur les résidences principales bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % puis de 65 % en 2022 jusqu'à une exonération totale en 2023.

À compter de 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales est donc définitivement supprimée, seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et autres locaux meublés non affectés à l'habitation, demeure.

La taxe foncière sur les propriétés bâties devient l'imposition pivot en matière d'évolution des taux eu égard à la règle de lien des taux : ainsi, par exemple, le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) ne pourra être augmenté dans une proportion supérieure à celui de la TFPB, c'est-à-dire sur les propriétés bâties.

Afin de compenser cette perte de ressources pour les collectivités, la Loi de finances prévoit le transfert aux Communes de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par les Départements.

Destiné à neutraliser les écarts de compensation liés au transfert de la part départementale de la TFPB aux Communes, un mécanisme de coefficient correcteur a été instauré. Il s'appliquera aux recettes de la part communale de TFPB et viendra annuellement, soit minorer par un prélèvement les Communes surcompensées, soit majorer par une contribution les Communes sous compensées, le produit de TFPB en comparaison des bases 2020 et du taux 2017 de la TH, qui sont les données de référence. La réforme est donc neutre financièrement pour la Ville de Poussan.

En ce qui concerne le contribuable poussannais, il est rappelé que jusqu'en 2020, il payait sa taxe foncière sur les propriétés bâties à la Commune, à la Communauté d'agglomération et au Département. Désormais, il ne la paiera plus qu'à la Commune et à la Communauté d'agglomération, la part départementale ayant été transférée à la Commune en compensation de la perte de la taxe d'habitation. La réforme est donc aussi neutre financièrement pour le contribuable poussannais.

En pratique, dès 2021, la Ville de Poussan récupèrera le taux départemental et sera amenée à voter par délibération un nouveau taux agrégé qui correspondra à l'ancien taux communal auquel sera ajouté le taux départemental, soit  $23,22 \% + 21,45 \% = 44,67 \%$ .

J'invite les membres du Conseil municipal à procéder à la fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2021, en reconduisant le niveau de ces taux à celui de 2020.

L'objet de la délibération est de :

- Fixer, pour l'exercice 2021, les taux d'imposition des taxes locales comme suit :
  - o Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,67 % ;
  - o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 76,08 % ;
- Autoriser Madame le Maire ou son représentant à accomplir et signer les actes subséquents ainsi que tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Madame le Maire :** Merci. Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la fixation des taux d'imposition des taxes locales.*

## **5/ FINANCES – MAJORATION DE LA TAXE D'HABITATION DES LOGEMENTS MEUBLÉS NON AFFECTÉS À L'HABITATION PRINCIPALE**

**Rapporteur : Madame le Maire**

**Madame le Maire :** Je rappelle que dans les communes classées dans les zones géographiques mentionnées au premier alinéa du I de l'article 232 du Code général des impôts, le Conseil municipal peut, par délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis, majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part lui revenant de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale. Cette majoration est donc applicable aux résidences secondaires.

En appliquant cette majoration, l'objectif est d'inciter les propriétaires à louer leur bien immobilier pour contribuer à fluidifier le marché locatif dans les zones fortement urbanisées caractérisées par un fort déséquilibre entre la demande et l'offre de logement, un niveau élevé des loyers ou des prix d'acquisition.

La délibération demeure valable tant qu'elle n'a pas été rapportée.

En l'état, je propose de passer le pourcentage de 20 % applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 à la suite de la délibération n° 2015-40 en date du 2 juillet 2015, à 60 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, à la suite de la présente délibération.

L'objet de la délibération est de :

- Maintenir la majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale ;
- Fixer à 60 % le taux de la majoration de la part lui revenant de la cotisation de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale ;
- M'autoriser ou autoriser mon représentant à accomplir et signer les actes subséquents ainsi que tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur BORDENAVE.

**Thomas BORDENAVE :** Est-ce qu'on peut vous demander combien de logements sont concernés et ce que ça représente, financièrement ?

**Madame le Maire :** Oui, je vais vous dire ça. Il y a 89 résidences, à Poussan. Le passage à 60 %, pour la Collectivité, représente 26 062 €.

Des simulations ont été faites avec les services de la SAM. Je peux donc vous citer l'exemple d'un appartement d'une valeur locative de 997 €, catégorie 7. Le montant était de 221 €. Avec la majoration, il y aura 73 € de plus par an, soit une taxe de 294 €.

J'ai d'autres exemples : pour une maison secondaire d'une valeur locative de 903 €, catégorie 4, il y aura 362 € de différence sur la majoration. La taxe était de 1 086 €, ce sera 1 448 €. Voilà.

**Thomas BORDENAVE** : Quel objectif visez-vous ? Vous espérez que ces logements seront mis sur le marché locatif, du coup ?

**Madame le Maire** : Oui, l'idée, c'est ça, c'est d'essayer d'inciter les propriétaires à louer ces logements. Ceux qui y viennent en vacances ne loueront pas mais il y a des logements vacants, qui ne sont pas occupés, et l'augmentation de cette taxe vise à inciter les propriétaires à louer ces logements. S'ils louent, ils ne paieront plus cette taxe. Voilà.

S'il n'y a pas d'autre question, on va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Combien de conseillers s'abstiennent ? Tout le monde n'a pas levé la main. Cinq. Qui est pour ? À la majorité ; merci.

*Le Conseil municipal approuve à la majorité la majoration de la taxe d'habitation des logements meublés non affectés à l'habitation principale.*

*[5 abstentions : A. LOPEZ ; V. PEYROTTE ; L. GRANIER ; T. BORDENAVE ; E. CHARAYRON.]*

## **6/ FINANCES – ACTUALISATION ET FIXATION DE LA TARIFICATION DES SERVICES DU POLE ENFANCE JEUNESSE**

**Rapporteur : Sonia REBOUL**

**Madame le Maire** : Je passe la parole à Madame REBOUL.

**Sonia REBOUL** : Bonsoir.

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la passation du nouveau marché n° 20POU001 pour la restauration scolaire par décision n° 2021-05 du 10 février 2021,

Considérant qu'il convient de procéder à l'actualisation des tarifs applicables dans le cadre des services proposés par le pôle enfance jeunesse de la Ville de Poussan,

Je vous expose les tarifs proposés pour une application effective au 1<sup>er</sup> mai 2021.

Vous avez reçu les documents qui ont été envoyés ; vous les avez analysés.

Je ne vais donc pas les passer en détail, mais si vous avez certaines questions à poser, je vous écoute.

Avant que vous ne preniez la parole, avant toute question éventuelle – et vous allez en poser – je tiens à préciser que j'apporterai certaines explications dans la mesure du possible, de manière synthétique, car toute une réflexion a été menée lors de la Commission scolaire en date du 26 mars avec les élus et la responsable du service enfance jeunesse, Commission à laquelle aucun membre de votre groupe n'était présent.

Maintenant, je vous écoute.

**Sylvain BARONE** : Merci. Si on compare les tarifs de l'an passé aux tarifs de cette année, on a une augmentation, de 0,35 à 0,45 € par repas. Je voulais tout simplement savoir quelle était la raison de cette augmentation.

**Sonia REBOUL** : Comme vous le savez, c'est par rapport au nouveau marché de restauration scolaire. Dans ce nouveau marché, on a privilégié la qualité, avec une pondération de la qualité à 70 % et du prix à 30 %. Les prestataires qui ont répondu l'ont fait avec des offres plus élevées car correspondant à un critère qualité qu'on a demandé.

Le prix a augmenté de 35 centimes ; l'augmentation du prix se justifie par une meilleure qualité par rapport à l'ancien prestataire.

**Thomas BORDENAVE** : Excusez-moi. Au-delà du pourcentage, je ne sais pas ce que ça veut dire, 70 % de qualité. Qu'est-ce que ces repas auront de meilleur que les anciens repas ?

**Sonia REBOUL** : Il y a plus de qualité. Avant, c'était le prix qui était privilégié ; là, on a privilégié la qualité. Quand on a lancé le marché, dans le cahier des charges, on a privilégié des produits bio, des produits labellisés, ce qui fait que le prestataire a un coût plus élevé que l'ancien, auquel toutes ces qualités n'étaient pas demandées.

**Madame le Maire** : En septembre, au niveau de la restauration, la Loi EGALIM doit être mise en place. Cela apporte une qualité supplémentaire. Comme on devait repasser le marché, on a demandé tout de suite au prestataire de répondre à cette obligation. Les réponses permettent d'avoir, au niveau du prestataire, comme le disait Sonia, des produits bio, des producteurs locaux, qui ne sont pas loin, que ce soit pour la viande ou plein d'autres choses. Je pense que vous parlerez de la Loi EGALIM lors de la Commission Restauration, car c'est compliqué et un peu long à expliquer, mais la qualité est meilleure.

Je tiens à préciser que sur la tranche 1, qui est celle des personnes les moins aisées, il y a une augmentation, puisque le prix du repas augmente, mais on ne facture que le prix du repas, ce qui coûte à la Collectivité. Il coûte 3,20 €, il est facturé 3,20 €.

**Sonia REBOUL** : C'est ce que nous facture le prestataire, ces 3,20 €.

**Madame le Maire** : Une autre précision : pour le coût des repas, pour la tranche 1, on part du prix que nous facture le prestataire ; il y a une petite augmentation sur toutes les tranches jusqu'à la tranche 5. Mais même en ajoutant la garderie du midi, avec toutes les activités, on arrive à peu près à un coût de 4,20 € pour la première tranche, et de 5 €, je crois, pour la dernière tranche – je n'ai pas calculé. On a fait le total de ce que coûtait vraiment à la Collectivité, le repas, auquel s'ajoute le personnel, l'encadrement, *etc.* : on est quasiment à 8 €. Je tenais à le préciser, qu'on ne nous dise pas qu'on fait de la marge sur les prestations scolaires, puisque ce n'est pas l'objectif.

**Sylvain BARONE** : C'est compliqué de faire de la marge avec ça.

J'avais une autre question, sur les accueils de loisirs extrascolaires. J'ai cru comprendre qu'un supplément de sortie était prévu. Je voulais savoir pour quelle raison.

**Sonia REBOUL** : Jusqu'à présent, le supplément n'était pas effectué. La Collectivité supportait la charge de la billetterie et du transport. On a demandé une participation aux familles pour supporter une part infime de la sortie qui sera effectuée, étant précisé qu'il n'y aura qu'une sortie par semaine et que ce supplément varie en fonction du type de sortie, comme vous l'avez vu. Ça peut aller de 0,50 €, ce qui correspond à une sortie telle que la ferme pédagogique à Bouzigues, jusqu'à 5 €, qui correspond à d'autres sorties. C'est vraiment en fonction du type de sortie et c'est pour éviter à la Collectivité de supporter tout le coût, qui augmente, notamment quand on prend les transports, qui augmentent chaque année.

**Sylvain BARONE** : Merci. J'avais une dernière question, sur les séjours extrascolaires. Si j'ai bien compris, les tarifs baissent uniquement pour les ménages les plus aisés, jusqu'à 35 €.

**Sonia REBOUL** : C'est ça. On a diminué les tarifs sur les tranches 4 et 5, à savoir que les tranches 1 et 2 ont aussi droit à des aides de la CAF. Si vous prenez la tranche 1, pour laquelle le séjour est à 160 €, les familles paieront réellement 40 €.

Cette analyse a été faite avec la responsable du service enfance jeunesse, qui est la technicienne dans le domaine. En faisant le tour des communes, celle-ci nous a indiqué que pour les dernières tranches, même si elles correspondent aux familles les plus aisées comme vous le dites, les tarifications étaient très chères par rapport à ce qui se pratique dans les communes avoisinantes. C'est pour ça qu'on a décidé de les baisser.

**Sylvain BARONE** : D'accord. Quel est le manque à gagner, du coup ?

**Sonia REBOUL** : Ça, je ne l'ai pas calculé.

**Sylvain BARONE** : D'accord.

Est-ce que toutes les familles les plus modestes demandent l'aide de la CAF ? Parfois, il y a des familles qui ne connaissent pas.

**Sonia REBOUL** : C'est pour les tranches 1 et 2, en fonction du quotient familial. Toutes les familles sont bien au courant puisque, quand elles font l'inscription au service enfance jeunesse, les indications leur sont données. Tout le monde est au courant, pour les tranches 1 et 2, qu'il existe des droits à des aides de la CAF.

**Madame le Maire** : Si vous n'avez plus de question, on va passer au vote. Qui s'abstient ? Deux abstentions. Qui est contre ? Quatre. À la majorité ; merci.

*Le Conseil municipal approuve, à la majorité, la tarification des services du pôle enfance jeunesse.  
[4 voix contre : A. LOPEZ ; V. PEYROTTE ; L. GRANIER ; E. CHARAYRON ;  
2 abstentions : T. BORDENAVE ; S. BARONE.]*

## **7/ URBANISME – ACQUISITION DES PARCELLES AB 197, AE 152 ET AE 154**

**Rapporteur : Henry-Paul BONNEAU**

**Madame le Maire** : La parole est à Monsieur BONNEAU.

**Henry-Paul BONNEAU** : Merci.

J'informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre de sa politique environnementale de préservation des espaces naturels, la Ville de Poussan envisage l'acquisition de trois parcelles mises à la vente par Madame Marie-Hélène GAUSSEN, domiciliée à Poussan, 19, rue des Horts, et Monsieur Michel GAUSSEN, domicilié à Montpellier.

Ces parcelles sont les suivantes : section AB n° 197 ; section AE n° 152 ; section AE n° 154, dont les contenances respectives sont de 816, 3 075 et 931 m<sup>2</sup>, pour un total de 4 822 m<sup>2</sup>.

Ces parcelles se situent en zone naturelle protégée en raison de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages, classées NR au sens de la Loi Littoral (« naturel remarquable »).

Le prix de vente est fixé à 2 690 €. C'est une vente sous forme de lot, c'était un ensemble de terrains.

Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ça ?

**Véronique PEYROTTE** : Oui ; bonjour. Pour quelle raison achetez-vous ce terrain, étant donné qu'il est situé en zone naturelle ?

**Henry-Paul BONNEAU** : Pour le protéger d'éventuelles acquisitions où des constructions illicites pourraient se faire, notamment sur l'une des parcelles, car il existe déjà une construction illicite juste à côté – qui fait l'objet d'une procédure, avant que vous ne me posiez la question. Comme cette parcelle est alimentée en électricité et en eau, je pense qu'il est préférable que la Commune s'en saisisse de manière que ne s'établisse pas à côté une nouvelle construction.

**Véronique PEYROTTE** : Parce qu'avec les nouvelles réglementations, ils n'auront pas le droit aux branchements, rien du tout. (...)

**Henry-Paul BONNEAU** : On est bien d'accord !

**Véronique PEYROTTE** : Si on commence à acheter toutes les zones naturelles de la commune, ça va faire beaucoup.

**Henry-Paul BONNEAU** : Tout à fait, mais je pense qu'il y a quand même des espaces à protéger. Quand on a une opportunité, comme je l'ai déjà évoqué dans le cadre de la lutte contre la cabanisation, on sait que le seul moyen vraiment efficace, à ce jour, est d'acheter, pour éviter la cabanisation. Voilà.

**Véronique PEYROTTE** : Merci.

**Henry-Paul BONNEAU** : Je vous en prie. Je précise que l'ensemble de ces terres est acheté pour le prix de 0,56 € du mètre carré, ce qui est un prix très faible par rapport au « marché ».

**Véronique PEYROTTE** : J'ai une autre question. Cette zone naturelle va être gérée par l'Agglomération, par la SAM ?

**Henry-Paul BONNEAU** : Non, pas celle-là.

**Véronique PEYROTTE** : Pas celle-là. Elle n'est pas située dedans ?

**Henry-Paul BONNEAU** : Pour la partie des parcelles gérées par l'Agglomération, dans les espaces naturels, il y a une liste exhaustive des parcelles concernées. Celles-là n'en font pas partie puisqu'il s'agissait de parcelles privées à l'origine et elles n'avaient pas été incluses. Il reste beaucoup de parcelles qui ne sont pas gérées par l'Agglomération.

*(Interventions hors micro.)*

**Pierre MARIEZ** : L'Agglomération n'a pas pris la gestion de tous les espaces naturels de la commune, elle n'en a pris qu'une certaine partie. Ça ne concerne pas toutes les parcelles de la commune.

**Véronique PEYROTTE** : Oui, c'est le choix de la Municipalité de dire quelles parcelles elle voulait. Normalement, ils auraient dû prendre toutes les parcelles naturelles, mais la Commune en a décidé autrement.

**Henry-Paul BONNEAU** : Oui.

**Pierre MARIEZ** : La Municipalité précédente a décidé de n'en céder que quelques-unes.

**Henry-Paul BONNEAU** : Concernant ce type d'acquisition, dans le cadre de cette politique, nous avons, dans le PPI, fixé une somme annuelle sur toute la durée du mandat, qui s'élève à 75 000 €. Voilà.

**Madame le Maire** : Avant de passer au vote, je signale que Madame BRUN-GHALEM ne participera pas à ce vote.

Non, tu n'es pas obligée de sortir ; simplement, tu ne votes pas.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité ; merci – moins Madame GHALEM, dans la comptabilisation. Merci.

*Le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'acquisition des parcelles AB 197, AE 152 et AE 154. Madame Céline BRUN-GHALEM ne participe pas au vote de ce rapport.*

**Madame le Maire** : Nous allons passer aux questions et aux points divers. Qui lit vos questions ? Monsieur BARONE.

**André LOPEZ** : Juste deux secondes, elle n'a pas été écrite mais c'était en rapport avec les terrains, l'achat des terrains. Un terrain a été acheté XXX. Tu as rencontré... L'ancienne décharge, c'était pour un bornage. D'accord ?

C'est pour savoir si tu sais ce que les gens vont faire de ce terrain, parce que ce qui me surprend, c'est que c'est l'ancienne décharge, qui a été comblée. Donc je me demande bien ce que ces gens vont faire là-dessus.

**Henry-Paul BONNEAU** : En l'occurrence, celui-là, non, on ne sait pas. Cela étant, c'était simplement pour un bornage, pour l'instant.

**André LOPEZ** : Oui, c'était simplement une question.

**Henry-Paul BONNEAU** : *A priori*, non.

**André LOPEZ** : Je trouve curieux que des gens achètent, parce que ça, on ne peut vraiment rien en faire.

**Henry-Paul BONNEAU** : J'ai bien précisé, lors de ma présence sur ce bornage, la réglementation de ces espaces. Il m'a été rappelé par une personne présente, d'ailleurs, comment se composait le paysage autour de cette parcelle. C'est pour cela que j'en ai profité pour bien insister auprès de l'éventuel futur acquéreur sur la réglementation de ces espaces. Je ne peux pas dire plus.

**André LOPEZ** : OK.

**Madame le Maire** : Sur les questions diverses, Monsieur BARONE.

**Sylvain BARONE** : Sur la cave coopérative, on a un peu abordé la question lors de la visite la dernière fois, mais je la pose de manière plus officielle. Est-ce qu'une date a été fixée pour la vente de la cave coopérative à GGL ? Sinon, pouvez-vous nous donner une idée du délai dans lequel vous prévoyez d'effectuer cette vente ?

**Madame le Maire** : On va répondre à vos questions. Je constate que le sujet de la cave coopérative génère certaines questions et quelques illusions, parmi certaines personnes. Par conséquent, cela entraîne des angoisses et donc des propos auxquels nous allons répondre.

Ce que je peux vous dire, c'est que je comprends l'émotion que peut susciter ce projet chez une partie de la population. Je reconnais aussi la difficulté, pour quelques-uns, de comprendre cette situation, ce qui laisse place à un grand nombre d'idées reçues, de raccourcis. Mais sachez que notre équipe ne reviendra pas sur la vente de la cave coopérative. Avant de vous expliquer pourquoi, je souhaite revenir sur certains points.

Le projet de la cave coopérative, comment faire peur aux habitants du quartier et aux Poussannais :

- En montrant des photos ou des images 3D ne correspondant pas au futur projet ;
- En disant que les logements feront quatre ou cinq niveaux alors que, si vous connaissez le PLU, qui est le document régissant notre commune, vous savez qu'il n'autorise que des constructions en R+2 ;
- En disant que le projet n'est pas à construire avec les Poussannais qui s'inscrivent dans les groupes de travail et en insinuant que ces groupes de travail sont fictifs et qu'ils se résument à choisir la couleur des pots de fleurs ;
- En comparant financièrement des projets qui ne se ressemblent pas et en faisant croire que le prix de vente n'est pas le bon sans en connaître l'estimation, puisque ce site est estimé à 830 000 € pour une vente à 1,2 million d'euros, accompagnée d'un PUP de 350 000 € qui concernera la réhabilitation de la voirie et du quartier ;
- En mentant, en racontant que la cave est vendue à l'aveugle, alors que les trois aménageurs devaient répondre à des critères patrimoniaux, sociaux, environnementaux et économiques imposés pour présenter un préprojet ;
- En sous-entendant que, pendant les travaux, le fronton pourrait disparaître alors que dans l'acte de vente, il sera stipulé, noir sur blanc, que l'aménageur s'engage à le reconstruire s'il y a un souci lors des travaux ;
- En faisant croire aussi que l'école, la cantine et le centre de loisirs ne pourront pas accueillir les enfants, alors que 1,8 million d'euros de travaux sont prévus sur trois ans pour réhabiliter le bâtiment du service enfance jeunesse, l'école maternelle et l'école élémentaire des Baux, et que dès cet été, les travaux vont commencer sur les sanitaires, les salles d'accueil et la cantine. Pour rappel, cette école a accueilli jusqu'à quinze classes ; nous en sommes à dix, il reste donc de la place. Quant au centre de loisirs, il basculera dès cet été au Jardin des Frères, où les salles vont être réaménagées en offrant ainsi un nouveau terrain de jeux aux petits Poussannais ;
- En comparant le projet avec celui de la cave de Loupian, qui soi-disant, en passant, est confiée au même architecte, qui n'est pas un projet municipal puisque la cave est encore aux coopérateurs, et qu'ils la vendent sans concertation avec la population. D'ailleurs, en 2006, à Poussan, lorsque nos coopérateurs ont fait le choix de vendre la cave coopérative et de partir construire une nouvelle cave coopérative pour répondre à un besoin de modernisation, dans une autre commune, y a-t-il eu une réaction ? Y a-t-il eu une pétition ? La Commune a acheté ce bien pour aider financièrement les coopérateurs à cette autre construction, pas parce qu'elle avait un projet défini sur ce site. Mais aujourd'hui, quinze ans après cette vente, après quinze ans d'abandon du site, quinze ans de dégradations, quinze ans que la cave coopérative et sa cour servent de déchetterie, notre vente choque : pourquoi ?
- En disant, aussi, que sur les 4 000 m<sup>2</sup> de la cave, nous aurions pu faire :
  - o Une piscine, comme à Gigean ? Investissement : 9 millions d'euros ; fonctionnement, 800 000 € ;
  - o Une médiathèque intercommunale, comme à Balaruc ? Sur 1 000 m<sup>2</sup>, afin de répondre aux normes du ministère de la Culture, cela représente un investissement de 4,5 millions d'euros et un fonctionnement de 425 000 €, dont 350 000 € pour le personnel ;

- En y déplaçant la MJC ? Pourquoi ? Elle est au cœur de ville, accessible à tous, à pied, pour les jeunes et les moins jeunes.  
Bien sûr, différents espaces sont à réhabiliter, à se réapproprier, à réinvestir, comme certaines salles, l'arrière de la cour, les jardins, mais tout cela va rapidement se mettre en place puisque, dès cet été, le nouvel espace jeunes y verra le jour ;
- Un parc, avec un mur d'escalade ? Coût de démolition, de désimperméabilisation, de construction : 800 000 €, sans parler du coût de fonctionnement, alors que, je le précise, un mur d'escalade existe déjà chez nos voisins, à Loupian, et que nous avons un projet de parc intégré au complexe des Baux.

J'attire aussi votre attention sur la dangerosité du site de la cave coopérative. Jour après jour, la cave devient de plus en plus dangereuse ; toitures qui s'effondrent, poutres de soutènement qui s'affaissent, il est nécessaire de trouver une solution rapidement. Si je devais prendre un arrêté de mise en péril sur le site, et que nous devions le mettre en sécurité, combien cela coûterait-il à la Commune ? Simplement un petit rappel : pour la sécurisation de la rue des Horts, soit une maison, pour l'instant, nous en sommes à 100 000 € sur le budget de la Commune. Si la cave devait être à détruire, la démolition nous coûterait 400 000 €.

Pour en finir, et avant de passer la parole aux membres de l'équipe, qui répondront plus précisément à certaines questions, Monsieur BARONE, vous vous êtes exprimé dans l'article du *Singulier* : vous dites « *on est assez remonté car c'est certainement le principal projet de la mandature et il ne figurait pas au programme de l'équipe majoritaire* », et vous concluez « *même s'ils affirment co-crée ce projet avec la participation des habitants, c'est surtout sur les détails qu'ils auront leur mot à dire. Le fond du projet est déjà acté, sans concertation des riverains, ce qui remet en cause la méthode utilisée. C'est une décision unilatérale* ».

Alors, moi, ce soir, je m'adresse à vous et aux personnes qui se cachent derrière des pseudos sur les réseaux ou derrière les écrans, pour vous répondre droit dans les yeux : moi aussi, je suis assez remontée, car dans notre programme, nous avons d'autres projets structurants pour la commune et ses habitants, que d'investir dans un gouffre financier qui est la cave coopérative. Mais c'est aussi pour d'autres raisons, et je vais vous les citer.

Je voudrais comprendre comment des personnes qui ne m'ont jamais demandé de rendez-vous en mairie, qui n'ont jamais demandé à me rencontrer, qui n'ont jamais demandé à échanger, que je n'ai, pour certaines, même jamais croisées dans la rue, ont la petitesse et l'indécence de juger ma personne, de me traiter de menteuse, de rapporter des propos calomnieux en attestant que je vais m'enrichir avec la vente de la coopérative ; qui déclarent que je suis pro-Hinterland alors que, pendant la campagne, j'ai pris position sur ce dossier ; qui déclarent que je suis pro-ligne LGV, alors qu'en Conseil communautaire, j'ai pris ouvertement position et que j'ai voté, avec Monsieur VANDERMEERSCH, contre la délibération ; qui déclarent que je manque de respect aux Poussannaises et aux Poussannais. Sachez que pour moi, le premier manque de respect, dans la vie, est celui de ne pas assumer ses paroles, pire encore, en se cachant derrière une fausse identité, un pseudonyme ou un écran.

Vous fustigez le manque de respect aux Poussannais et aux Poussannaises ; j'invite certains à avoir la décence ou tout du moins l'honnêteté de parler en leur nom et d'assumer leurs propos, que nos administrés sachent qui se permet de parler en leur nom.

Je vous propose donc de lâcher vos claviers, de quitter vos écrans, de venir assister aux commissions et aux réunions de travail dont vous êtes membres en tant qu'élus, et j'invite les Poussannaises et les Poussannais à prendre rendez-vous avec moi, à s'inscrire dans les groupes de travail. Vous pourrez et ils pourront se rendre compte que décider des couleurs des pots de fleurs n'est pas à l'ordre du jour de ces groupes.

Si le projet ne vous convient pas, vous aurez au moins la possibilité de le critiquer de manière honnête et de parler en toute connaissance de cause de l'impact que ce projet aura sur la commune.

Je terminerai, si vous le voulez bien, par deux citations, qui me semblent complémentaires et à-propos au regard de la situation.

La critique est facile mais l'art est difficile ; les absents ont toujours tort et encore plus lorsque certains se cachent derrière des pseudos ou des écrans et sur des réseaux.

Je passe la parole au 1<sup>er</sup> Adjoint ; merci.

**André LOPEZ** : Deux secondes, quand vous traitez les gens de menteurs, c'est qui ? Je ne comprends pas tout, là.

**Madame le Maire** : C'est moi, qu'on traite de menteuse sur les réseaux sociaux.

**Thomas BORDENAVE** : Et vous avez besoin de lire pour nous dire tout ça ?

**Madame le Maire** : Oui !

*(Interventions concomitantes hors micro.)*

**Thomas BORDENAVE** : Si vous pouviez ne pas commenter, s'il vous plaît. Si vous avez quelque chose à dire, vous prenez le micro.

**Sonia REBOUL** : Excusez-moi, on n'a pas tous le même art que Monsieur BARONE, à parler sans papier ; certains, il leur faut des papiers, voilà.

**Henry-Paul BONNEAU** : Je m'excuse d'avance, je vais aussi lire mes notes.

**Géraldine LACANAL** : Nous allons tous lire nos notes.

**Henry-Paul BONNEAU** : Pourquoi vendre la cave coopérative : est-ce un projet trop rapide ? Pour rappel, les viticulteurs l'ont vendue en 2006 à la Commune et ce bien communal privé a fait l'objet de plusieurs projets depuis plus de quinze ans, projets jamais aboutis.

C'est un site vétuste, qui représente un danger et un coût éventuel pour la Commune ; un site qui se dégrade de jour en jour et qui, de fait, se dévalorise. C'est un site pollué avec, notamment, la présence d'amiante. C'est un site qui pourrait faire l'objet d'une préemption de l'État pour la création de logements sociaux uniquement, sans consultation de la Commune, sur la réalisation d'un programme imposé.

Une décision devait être prise ; un choix de raison et de bienveillance, que nous souhaitons partager avec tous les Poussannais ; une opportunité financière ; des enjeux urbanistiques.

Ce site représente une opportunité économique pour la Commune, d'une valeur de 1 200 000 €, alors qu'elle était évaluée par France Domaine, pour rappel, à 830 000 €. Ce montant de 1 200 000 € représente un tiers du budget d'investissement de la Commune permettant de réaliser d'autres projets, de valoriser d'autres sites, notamment le jardin des Frères, les halles, le centre ancien, d'entretenir nos écoles et, particulièrement, le groupe scolaire des Baux, et bien d'autres.

Un projet communal ou intercommunal de centre culturel serait trop coûteux et surdimensionné à l'échelle de notre commune. Comme vous aimez citer des exemples, je vais vous détailler celui de la cave coopérative de Mauguio, réhabilitée en centre culturel pour un coût de 5,3 millions d'euros – presque deux ans de budget d'investissement pour notre Commune – sans compter les aménagements intérieurs et extérieurs comme la désimperméabilisation des sols, les parkings goudronnés, l'implantation d'espaces verts, évalués à plus de 700 000 €, soit un projet à

certainement plus de 6 millions d'euros, pour une commune de 6 000 habitants, contre 17 000 à Mauguio, qui détient un budget quatre fois plus important que le nôtre (12,8 millions d'euros en 2020).

Un tel projet engendrerait également un flux de véhicules continu.

Le site de la cave coopérative de Poussan représente environ 3 850 m<sup>2</sup> de bâti sur une parcelle de 6 500 m<sup>2</sup>. Pour rappel, la taille d'une médiathèque intercommunale est de maximum 1 000 m<sup>2</sup>. De plus, il existe une médiathèque intercommunale en cours de réalisation dans la commune de Balaruc. Même en le couplant à d'autres activités, le coût de fonctionnement d'un centre d'une telle envergure serait insoutenable et mettrait en danger la situation financière de la Commune.

Le choix de notre projet : nous avons choisi et annoncé un centre socio-culturel en partenariat avec Sète Agglopôle sur le site du jardin des Frères, que nous souhaitons, au travers de ce projet, revaloriser et ouvrir à tous les Poussannais ; un site central, proche des deux écoles, de la résidence Sénioriales et du cœur de ville, dans un parc magnifique.

Un équipement qui pourra accueillir une médiathèque à l'échelle communale, mais également un espace pour les jeunes, les seniors et, pourquoi pas, un CCAS revalorisé.

Un équipement qui pourra accueillir les futures générations dans des conditions idéales sur un site emblématique de la ville, chargé d'une histoire de plusieurs siècles ; accueillir également des animations culturelles au travers de nombreuses manifestations existantes et à venir, avec de nombreuses associations du village.

Pourquoi faire le choix d'urbaniser ce site : tout d'abord, ce choix n'a pas été manigancé pendant la campagne, mais a fait l'objet d'une réflexion raisonnée dès notre entrée en fonction. Par le passé, de nombreux aménageurs s'étaient intéressés à ce site, comme nous le savons tous. Nous avons alors été sollicités et des projets se sont présentés à nous. Rapidement, nous avons souhaité introduire de nombreux critères, environnementaux, patrimoniaux, sociaux, avec un champ très large, afin de ne pas s'enfermer dans un projet figé, l'enjeu étant de faire participer tous les Poussannais sensibles à ce site à la construction de ce projet, au travers de groupes de travail que nous avons imaginés pour un projet participatif sur différents thèmes.

Un projet harmonieux est donc à construire avec, certes, une centaine de logements, mais une implantation de bâtiments à définir, avec une hauteur, contrairement aux fausses informations diffusées sur les réseaux sociaux, réglementée à deux niveaux, et des parkings en majorité souterrains mais également atériens, à définir lors des échanges avec les groupes de travail participatifs.

Contrairement à d'autres projets de construction dans des quartiers résidentiels et enfermés avec des accès difficiles, situé juste à l'entrée de la commune, ce projet ne viendra pas engorger le centre-ville. La jonction piétonne permettra à chacun de se rendre, à pied, au centre et vers un groupe scolaire des Baux réhabilité entièrement et prêt à accueillir de nouveaux élèves. Son accès en sera des plus simples et le rendra fonctionnel et attrayant.

Il est aussi important de préciser que la Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain, dite Loi SRU, préconise, autant que faire se peut, de densifier les zones urbanisées et d'éviter l'étalement.

Le site de la cave coopérative répond pleinement à cette loi.

De même, vous annoncez dans votre programme créer des logements sociaux mais, premièrement, sans bétonner, cela nous paraît compliqué, deuxièmement, sur quel site, si vous refusez celui-ci et celui de Sainte-Catherine ? Peut-être imaginez-vous créer des immeubles à étage dans le centre ?

Ce projet, notre projet, se veut raisonné et ouvert à tous. Cette option choisie nous permet également de répondre à d'autres enjeux essentiels, sur notre territoire et, notamment, de

répondre à un enjeu de logements privés et de logements sociaux. Pour cela, je vais passer la parole à Madame LACANAL, Adjointe au social, qui nous en dira un peu plus.

**Thomas BORDENAVE** : Excusez-moi, on intervient quand ? Parce que c'est un petit peu long, on a beaucoup de points à évoquer également.

**Géraldine LACANAL** : Mais nous allons terminer.

**Madame le Maire** : Vous avez posé des questions, on est en train de répondre à vos questions. On apporte les réponses à vos questions.

**Thomas BORDENAVE** : Oui, mais j'aimerais apporter des précisions à mes questions, parce que là, ça part un peu...

**Géraldine LACANAL** : Non.

**Madame le Maire** : Non, non. Madame LACANAL va vous expliquer pourquoi on a choisi ce projet sur les logements sociaux. Ensuite, vous poserez des questions si vous voulez.

**Géraldine LACANAL** : Comme vous le savez tous, la Commune de Poussan est soumise aux dispositions de l'article 55 de la Loi SRU, modifiée par la Loi Duflot, et doit, à ce titre, disposer de 25 % de logements sociaux. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, Poussan était à 1,82 %. À ce jour, Poussan compte 86 logements sociaux, au lieu des 669 réglementaires. Je dis bien : 669.

La Commune ne disposant pas du taux requis par la loi, elle fait l'objet d'obligations de rattrapage, mises en place par périodes triennales, avec une pénalité s'élevant à 379 000 € par an, plafonnée à 5 % de notre budget de fonctionnement, soit 211 000 € par an. Coût total : 633 000 € sur trois ans. Budget de restauration des halles : aux alentours des 550 000 ou 600 000 €.

Outre le facteur économique, sachez que selon l'Union sociale pour l'habitat, entre 65 % et 70 % des Français sont éligibles à un logement social. Pour information, à l'heure actuelle, la ville de Poussan fait face à une forte demande de familles éligibles sur des types de logements, principalement du T1 au T3, familles qui, pour certaines, sont dans l'attente depuis plusieurs années.

Ainsi, en ce qui concerne le projet de la cave coopérative, notre but sera de répondre aux attentes des Poussannais en imposant un taux de création de 35 % de logements sociaux et plus de 25 %, en axant aussi notre priorité sur la création de logements adaptés pour les seniors.

Alors, oui : notre volonté affichée, comme durant notre campagne, est d'offrir plus de logements à vocation sociale et de favoriser la mixité par des projets raisonnés et entièrement maîtrisés, sur lesquels nous avons la main.

Nous voulons ainsi éviter les désagréments d'ensembles, comme aux Pierres blanches, même si nous pouvons reconnaître que ce projet a néanmoins permis l'accès à un logement décent et a fait le bonheur d'un grand nombre de Poussannais, que nous connaissons tous, pour la plupart d'entre nous.

Nous voulons aussi maintenir et offrir du logement décent à toute une génération de Poussannais et à celles à venir, et nous voulons enfin entraîner à la baisse la pénalité.

Merci de votre attention.

Je passe la parole à Monsieur BERNABEU, Adjoint à la culture et au patrimoine.

**Michel BERNABEU** : Je vais axer mon intervention sur la mémoire et le patrimoine. Comme vous tous, très certainement, je suis attaché au patrimoine de notre village, qu'il s'agisse du patrimoine public, privé, laïque, religieux ou même militaire. En l'occurrence, il s'agit d'un patrimoine lié à la viticulture, qui représentait l'activité principale de la population poussannaise durant une bonne partie du XX<sup>e</sup> siècle.

Au cours des dernières années, plusieurs projets nous ont été présentés sur ce site. À titre personnel, c'est incontestablement ce dernier qui a ma préférence.

Les caves coopératives, qui sont d'imposants bâtiments de béton, sortes de cathédrales laïques, connaissent aujourd'hui des destins différents. Leur sauvegarde est très coûteuse mais leur effacement total est un crève-cœur. Nous souhaitons que ce site généreux s'ouvre aux Poussannais, à tous les Poussannais. Je connais l'histoire de notre cave et l'attachement des Poussannais à ce bâtiment et à ce qu'il représente. Mon grand-père maternel figure sur la photo des viticulteurs fondateurs de la coopérative.

Comme je l'ai déjà dit ici même, je sais que le souvenir de ces soixante-dix années d'activité de la cave ne sera pas perdu.

D'une part, le fronton, tel un rempart contre l'oubli, demeurera, témoin du ballet annuel des charrettes puis des tracteurs et des camionnettes venus déverser les fruits du labeur des vignerons poussannais.

D'autre part, des éléments de l'intérieur de la cave seront conservés et placés sur les lieux publics autour des bâtiments. Des animations autour des métiers de la vigne pourront être organisées, comme des expositions de photos, de matériel viticole, des rencontres intergénérationnelles, pour raconter aux plus jeunes les pratiques d'un temps révolu. Des ateliers de peinture ou de sculpture sur le thème de la vigne seront proposés. De même, l'utilisation du vocabulaire viticole pour nommer les bâtiments, les places, sera privilégiée. La liste n'est surtout pas exhaustive et s'enrichira des idées qui émergeront lors des réunions des groupes de travail qui seront organisées pour compléter le projet. Je fais confiance aux personnes qui s'investiront dans ces différents groupes pour apporter le fruit de leur ressenti ou de leur fantaisie. Je vous remercie.

Je crois que c'est Monsieur MARIEZ qui intervient, maintenant.

**Pierre MARIEZ :** Nous pensons qu'il faut voir dans ce projet l'opportunité de créer un quartier exemplaire, dans un lieu sans aucun aménagement aujourd'hui.

Exemplaire pour le cadre de vie :

- En créant un espace vert public de 3 000 m<sup>2</sup>, ouvert à tous ;
- En aménageant une voirie existante, en mauvais état, grâce à des trottoirs, une piste cyclable et de la végétalisation ;
- En créant une centralité à ce quartier, non déconnecté du village, grâce à un cheminement piéton qui rejoindra la place de la Mairie ;
- En donnant vie et attractivité à ce quartier, trop souvent oublié dans le passé.

Mais aussi, nous souhaitons qu'il soit exemplaire face aux enjeux environnementaux :

- En désimperméabilisant au moins 50 % de la surface ;
- En améliorant la gestion des eaux ;
- En créant des îlots de fraîcheur ;
- En travaillant sur les économies d'énergie ;
- En valorisant les matériaux de la déconstruction.

Toutes ces remarques ne sont en rien figées, bien au contraire. De larges marges de manœuvre existent et seront explorées lors des ateliers, où les usagers apporteront leur expertise du quotidien.

Il faut faire de ce projet un projet apprenant pour tous, élus, habitants, territoire : c'est la volonté de la Mairie mais aussi celle de l'architecte et de l'aménageur.

Je voudrais simplement rajouter que l'émotion, compréhensible, suscitée chez certains par ce projet, doit servir, ainsi que les critiques constructives, à faire évoluer positivement ce projet, alors que les peurs, au contraire, paralysent et nuisent au discernement.

Je ne saurais trop inviter les Poussannais à participer à ces ateliers. Il y a de bien belles choses à faire et pas uniquement choisir la couleur des pots de fleurs.

**Thomas BORDENAVE** : Les pots de fleurs, ça a plu !

**Henry-Paul BONNEAU** : La situation d'un projet ambitieux : pour résumer, notre choix se veut rationnel et en adéquation avec les enjeux de notre commune et de notre territoire.

Il ne privera en rien, bien au contraire, la réalisation d'autres projets structurants et permettra d'entretenir le patrimoine existant, comme nos écoles et les halles, entre autres.

Clairement, le report de cette cession ne changerait en rien le devenir de ce site. En revanche, la mobilisation de chacun sera la clé d'un projet réussi. Bien entendu, la vente définitive se fera dès lors que le projet sera abouti et que les permis seront autorisés.

Pour certains, il apparaît une incompréhension sur la méthode d'information, mais en toute transparence, nous avons voulu, consciemment, des esquisses de projet non figées, pour les co-construire avec les Poussannais afin que chacun puisse être acteur d'un grand projet qui sera, nous en sommes certains, un exemple de réussite urbanistique annonçant une nouvelle vie pour la cave coopérative, dans le respect le plus total de ce lourd passé chargé d'émotions pour d'anciens Poussannais.

Merci.

*(Interventions hors micro.)*

**Bruno HERNANDEZ** : Je n'ai rien préparé, je n'ai pas de texte à lire, mais j'aimerais intervenir, sous forme de questions à destination des membres de l'opposition.

Lorsque le site a été vendu par les coopérateurs à la Mairie, combien d'entre vous se sont opposés à la vente ? Aucun ; c'est la réponse que j'attendais.

**André LOPEZ** : Attends, attends.

*(Brouhaha.)*

**Bruno HERNANDEZ** : Attends, je n'ai pas fini.

**André LOPEZ** : Tu poses une question et (...).

**Bruno HERNANDEZ** : Je n'ai pas fini. Lorsque les coopérateurs ont vendu la cave à la Mairie, quelles sont les requêtes qui ont été formulées par ces mêmes coopérateurs quant au devenir du site ? Je suppose, aucune. Voilà, c'est tout.

**Céline BRUN-GHALEM** : Je voudrais simplement conclure. Au dernier Conseil, je ne me suis pas exprimée sur la cave coopérative. Comme beaucoup d'entre nous, ici, qui avons connu ce lieu encore vivant, l'émotion est grande en effet lorsque nous évoquons la destruction de ce lieu, parce qu'il est rempli de souvenirs, parce qu'il fait partie de notre histoire familiale, de l'histoire de la viticulture de Poussan, cette viticulture qui a façonné les paysages, une partie des maisons, des bâtiments de notre village. Je suis pour la vente de la coopérative et pour le nouveau projet d'aménagement, pour les raisons qui viennent d'être évoquées, mais je n'ai pas envie de voir cela comme un enterrement ni comme une page tournée sur l'histoire vigneronne de notre village.

Le fronton sera gardé ; la grande place où fourmillaient les tracteurs va revivre et être ouverte aux Poussannais. Faisons bien plus : faisons connaître cette histoire de la viticulture à tous les Poussannais, par le biais d'animations, de témoignages. Récupérons les éléments du mobilier qui emplissent la cave et faisons-les revivre, pourquoi pas au travers d'œuvres artistiques permanentes, au travers d'une exposition sur l'histoire vigneronne de notre village.

Ne faisons pas de cet événement un enterrement mais, au contraire, un moyen de faire revivre, de faire connaître et de garder en mémoire notre histoire.

Cela, nous ne le ferons pas seuls : c'est en ce sens que nous avons fait appel à tous les Poussannais qui le souhaitent, pour venir participer aux groupes de travail. Une réunion d'information publique, en présentiel ou filmée, aura lieu au mois de mai. Cette réunion permettra de présenter l'esquisse du projet et de définir les modalités des ateliers de travail. Ces ateliers débuteront au mois de juin et se poursuivront *a priori* jusqu'à la fin de l'année 2021. La démolition et le début des travaux ne commenceront pas, *a priori*, avant un an. Durant ces mois de réflexion et de construction, ces ateliers ouverts à tous les Poussannais seront animés par le CPIE et par les membres du cabinet d'architecte GARCIA-DIAZ.

Trois groupes sont ouverts afin de travailler sur les thématiques suivantes :

- L'aménagement du quartier, travail sur le bâti, sur les espaces verts, sur les voiries, le mobilier urbain ;
- La mise en valeur du patrimoine et la préservation de la mémoire ;
- La mise en place de manifestations et d'animations thématiques autour des vignes et du terroir.

Ces ateliers permettront de travailler en collaboration avec les acteurs du projet grâce à des allers-retours entre les groupes de travail citoyens et les techniciens.

Ces ateliers ne sont pas un simple vernis qui viendrait seulement enjoliver un projet déjà abouti. Un cadre sera bien sûr posé, mais rien n'est figé. Les citoyens poussannais investis dans ce travail auront une large et véritable marge de manœuvre.

Alors, oui : notre volonté affichée, assumée, est bien d'aboutir à un projet co-construit avec les Poussannais.

**Madame le Maire :** Merci. Dans toutes ces explications, même si elles vous ont paru un peu longues, vous avez les réponses à vos deux questions et les réponses à beaucoup de choses qui ont été dites, aussi, sur les réseaux sociaux ou dans différents journaux. Voilà.

Monsieur BORDENAVE.

**Sylvain BARONE :** Attends, Thomas. Simplement, la question, c'était : est-ce qu'une date a été fixée pour la vente de la cave ?

**Madame le Maire :** Vous avez eu la réponse dans ce que Monsieur BONNEAU vous a dit tout à l'heure.

**Sylvain BARONE :** Alors, je n'ai pas bien... j'ai dû avoir un moment d'inattention.

**Madame le Maire :** Oui, parce que vous êtes sur votre ordinateur, je pense que vous n'écoutez pas ce qu'on dit.

**Sylvain BARONE :** Non, je prends des notes, je prends des notes.

**Madame le Maire :** D'accord. Du coup, vous avez loupé le paragraphe en prenant des notes.

**Sylvain BARONE :** Vous pouvez répéter, s'il vous plaît, à quel moment.

**Madame le Maire :** Vas-y.

**Henry-Paul BONNEAU :** Pour la vente de la cave, l'acte définitif sera fait lorsque tous les permis seront autorisés.

**Sylvain BARONE** : C'est à peu près quand, du coup ? C'est simplement pour avoir une idée, ce n'est pas pour...

**Henry-Paul BONNEAU** : Au moins un an.

**Sylvain BARONE** : D'accord. Merci.

**Henry-Paul BONNEAU** : Je vous en prie.

**Madame le Maire** : Monsieur BORDENAVE.

**Thomas BORDENAVE** : Sincèrement, je ne sais pas par où commencer. Je trouve que le débat est vraiment complètement déplacé. Là, c'est un pour ou contre le projet, on mélange un petit peu tout, avec les élus d'opposition, des collectifs ou autres qui se sont montés, les réseaux sociaux. Bon. Moi, il y a plusieurs questions...

**Madame le Maire** : Non. Alors, Monsieur BORDENAVE, juste...

**Thomas BORDENAVE** : S'il vous plaît, ne me coupez pas, je supporte vos textes depuis tout à l'heure...

**Madame le Maire** : Pardon ? Vous quoi ?

**Thomas BORDENAVE** : Je supporte la lecture...

**Madame le Maire** : Vous *supportez* nos textes ?

**Thomas BORDENAVE** : Oui, et j'aimerais que vous supportiez aussi ce que j'ai à vous dire.

**Madame le Maire** : Non mais attendez, Monsieur BORDENAVE, franchement, vous *supportez* nos textes. Vous posez plein de questions : là, vous avez posé deux questions et il y a plein de questions qui sont posées sur internet, sur les réseaux sociaux, ce n'est pas nous qui les posons. On répond. Après, je ne vois pas pourquoi vous le prenez sur ce ton-là.

**Thomas BORDENAVE** : Je vous dis que vous répondez à côté.

**Madame le Maire** : Non, on ne répond pas à côté ! On répond à toutes ces questions.

**Thomas BORDENAVE** : Écoutez-moi au moins jusqu'au bout, laissez-moi me justifier et aller au bout de ma pensée. Moi, ça m'appelle beaucoup de questions.

**Madame le Maire** : Mais allez-y, allez-y.

**Thomas BORDENAVE** : Désolé, j'ai perdu mes notes. Déjà, première question : pourquoi les échanges ont lieu maintenant, finalement ? C'est surprenant (...).

**Madame le Maire** : Mais parce que le dossier suit son cours.

**Thomas BORDENAVE** : S'il vous plaît, laissez-moi aller au bout (...).

**Madame le Maire** : Vous me posez une question, je vous réponds !

**Thomas BORDENAVE** : Non, mais laissez-moi aller au bout de mes questions...

**Madame le Maire** : Allez-y.

**Thomas BORDENAVE** : ... et vous répondrez à toutes mes questions avec un grand plaisir.

**Madame le Maire** : Allez-y.

**Thomas BORDENAVE** : Pourquoi moquez-vous ou stigmatisez-vous les Poussannais qui s'inquiètent, au lieu de vous remettre en question, en vous disant que, peut-être, vous avez raté quelque chose ?

Pourquoi nous avez-vous dit au dernier Conseil municipal avoir conclu un accord avec les élus de l'opposition sur le fait de ne pas en parler pendant la campagne ? On a cherché les enregistrements dont vous parlez, les écrits, on n'a rien trouvé de tel.

Pourquoi ne pas avoir associé les élus de l'opposition aux critères et avoir refusé de demander l'avis des Poussannais ? Ça aurait été bien, à ce moment-là, de demander l'avis aux Poussannais ; ça aurait été bien, également, d'inclure les élus de l'opposition car peut-être pourrions-nous être d'accord sur le projet. Ça me paraîtrait même important et intéressant qu'il y ait un accord unanime au sein du Conseil municipal pour qu'on puisse représenter au moins la moitié de la population.

On vous avait interrogée en Conseil municipal sur le devenir, quand on voyait des promoteurs tourner, et pas qu'à la cave. Vous nous aviez simplement répondu à l'époque que vous ne pouviez pas empêcher ces gens-là de s'intéresser au site, et vous en étiez restée là.

Finalement, vous avez établi des critères et vous ne nous avez nullement associés à ceux-ci. Je pose donc la question : pourquoi ?

Je peux vous laisser répondre à ça, si vous voulez ; j'ai d'autres questions à suivre.

**Madame le Maire** : Allez-y, allez-y.

**Thomas BORDENAVE** : Vous avez parlé de peurs. Qui joue sur les peurs ?

Je ne pense pas qu'on joue sur une quelconque peur, à notre niveau.

Vous nous parlez de l'état dégradé de la cave. Pour quelle raison la toiture s'effondre-t-elle ?

**Madame le Maire** : Parce que, comme je l'ai dit tout à l'heure : quinze ans d'abandon, quinze ans de non-utilisation du site.

**Thomas BORDENAVE** : D'accord. Pourtant, vous avez fait des études, vous savez que la toiture de la cave pose un problème, et vous n'avez rien fait pour au moins aménager, éviter que ces problèmes-là s'aggravent.

**Madame le Maire** : Ah non, moi, depuis mon entrée en fonction au mois de juillet, non, je n'ai rien fait pour améliorer la toiture de la cave.

**Thomas BORDENAVE** : D'accord.

**Madame le Maire** : Mais ce n'est pas moi qui...

**Thomas BORDENAVE** : Mais vous ne l'avez pas en votre possession depuis...

**Madame le Maire** : ... depuis quinze ans, ce n'est pas moi qui m'occupais de la cave coopérative.

**Thomas BORDENAVE** : D'accord. Bon, il y a des études, apparemment il y a des termites sur la charpente, dont personne n'a jamais parlé ; personne n'a jamais rien fait et on laissait le site vraiment se délabrer totalement. Il a été acheté en 2006. Monsieur HERNANDEZ demandait où on était en 2006 ; je vous demande où vous étiez et pourquoi, depuis 2006, rien ne se passe et là, d'un coup, ça prend une telle rapidité, une telle efficacité.

Vous parlez à nouveau de peurs. Vous parlez d'amiante. Qu'en est-il réellement de l'amiante dans cette cave ? On vous pose la question. On vous a demandé des études à de nombreuses reprises.

**Madame le Maire** : On vous a dit que vous pouviez consulter ces études en Mairie ; on vous l'a redit quand vous êtes venus visiter la cave vendredi.

**Thomas BORDENAVE** : D'accord, mais je vous pose la question : qu'en est-il de l'amiante ? Est-ce que c'est si problématique que ça ?

**Madame le Maire** : Je vous l'ai lu la dernière fois en commission. Là, je n'ai pas le document ; je ne vais pas redescendre le chercher dans les services.

**Thomas BORDENAVE** : Et vous ne vous en rappelez pas ? Moi, je me rappelle ce qu'il est noté dedans.

**Madame le Maire** : Si, mais... si.

**Thomas BORDENAVE** : L'amiante se situe où ?

**Madame le Maire** : Dans les poutres, dans les sols, il y a plusieurs...

**Thomas BORDENAVE** : Dans les poutres ?

**Madame le Maire** : Les tuyauteries. Dans les tuyauteries.

**Thomas BORDENAVE** : Non, elle n'est nullement dans les sols ; elle n'est pas dans les poutres.

**Madame le Maire** : Dans les tuyauteries, au niveau des sous-sols, au niveau... voilà. Dans les tuyauteries.

**Thomas BORDENAVE** : D'accord, parce que ça, ça inquiète beaucoup les riverains...

**Madame le Maire** : Dans plus de 43...

**Thomas BORDENAVE** : ... pourtant, il n'y a pas lieu d'inquiéter les riverains. L'amiante, ce n'est pas du fibrociment, ce n'est pas inerte.

**Madame le Maire** : Mais pourquoi les riverains s'inquiètent, en fait ?

**Thomas BORDENAVE**, *concomitamment* : Je vous pose la question !

**Madame le Maire :** Ils pensent qu'une tractopelle va arriver et démolir comme ça ? À partir du moment où il y a une démolition d'un site, il y a des entreprises spécialisées qui viennent.

**Thomas BORDENAVE :** Parce que vous parlez tout le temps d'amiante ! Ils ont l'impression qu'elle est partout, l'amiante ! Ils ont l'impression qu'elle est dans les cuves ou, comme vous venez de le dire, dans les poutres, et ce n'est pas le cas.

*(Intervention hors micro.)*

**Thomas BORDENAVE :** J'ai posé d'autres questions, vous pouvez y répondre. Merci.

**Madame le Maire :** Alors, déjà, je ne vais pas re-répondre à tout, parce que si vous avez écouté tout ce qu'on vous a dit, il y a plein de réponses dans ce qu'on a dit tout à l'heure, mais je sais que ça ne vous intéressait pas, vous ne faisiez que souffler, donc il y a des réponses que vous aviez dedans.

**Thomas BORDENAVE :** Je vous en prie, Madame SANCHEZ, quand même.

**Madame le Maire :** Pourquoi la cave est dans cet état : parce que pendant quinze ans, je l'ai dit, elle a été laissée à l'abandon. Pourquoi ? Parce que la Commune a acheté la cave coopérative pour aider les coopérateurs qui souhaitaient partir sur une autre cave coopérative. J'ai encore eu certains d'entre eux au téléphone cet après-midi et on m'a bien confirmé cette situation-là. Donc la Commune n'a pas acheté ce site parce qu'elle avait un projet précis là-dessus ou parce qu'elle voulait sauver la cave : c'était simplement pour aider financièrement les coopérateurs. Il n'y a jamais eu de projet.

La Commune – Monsieur ADGE à l'époque et pendant des années – a toujours reçu des propositions de vente sur cette coopérative. Il n'y a jamais eu de projet communal. Il y a eu des projets différents, avec une vente avec des appartements, avec des maisons, avec une salle de sport qui, à l'époque aussi, a fait lever les mains au ciel en disant que ça allait faire fermer la salle de musculation et la salle de la MJC, que les clubs sportifs allaient fermer. Il y a eu un hôtel. Mais les projets n'ont jamais abouti. Elle a toujours été en vente, la cave coopérative. Nous, on n'avait pas de projet dessus. On est arrivé, des aménageurs sont venus, on l'a déjà expliqué en commission quand vous êtes venu. Les aménageurs sont venus, nous ont demandé ce qu'on voulait en faire. Elle était à vendre parce que c'est un gouffre financier, que la Collectivité n'a pas les moyens d'entretenir ou d'utiliser ou de réhabiliter. Le choix de vendre est pris. On a répondu, on a eu des propositions de projet. Comme des gens s'y intéressaient, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, on a posé des critères et on a posé aussi...

**Thomas BORDENAVE :** Quand vous avez décidé de vendre, pourquoi n'avez-vous pas associé les élus de l'opposition ? Pourquoi ne leur avez-vous pas donné les critères, le cahier des charges ?

**Madame le Maire :** Vous venez en commission, on vous a expliqué les projets. Là, pour ce projet, des aménageurs sont venus, on a défini des critères, qui sont quand même sociaux, environnementaux, patrimoniaux : la conservation du patrimoine, les logements sociaux, le cadre de vie, l'environnement, le réaménagement du quartier. Je ne sais pas si vous avez d'autres propositions à faire sur ces critères, il n'y a pas de souci.

Ensuite, il y a eu des propositions. L'un des trois aménageurs s'est désisté. Deux ont fait des propositions. Vous avez été associés à une réunion où les architectes ont présenté des projets. Il y avait des tableaux de critères, tout le monde a noté, vous n'avez pas souhaité participer à la notation, vous n'avez pas rendu vos dossiers, c'est votre choix, vous avez tout à fait le droit, je ne conteste pas ça, mais voilà. Ensuite, l'un des projets a été choisi.

**Thomas BORDENAVE** : Le jour même, vous l'avez contesté.

**Madame le Maire** : Pardon ?

**Thomas BORDENAVE** : Le jour même, vous l'aviez contesté, ce droit-là.

**Madame le Maire** : J'ai trouvé ce jour-là dommage que vous ne participiez pas. On ne vous demandait pas, ce jour-là, d'être d'accord avec le fait qu'on vende la cave coopérative, puisque ce n'était pas votre projet donc on peut comprendre. En revanche, vous participez à une réunion, on vous demande de choisir entre deux projets, pas d'accepter le truc, mais au moins de choisir entre deux projets, pour nous dire lequel vous préférez.

**Thomas BORDENAVE** : Mais pourquoi vous ne faites pas l'effort de nous comprendre ?

**Madame le Maire** : Mais de comprendre quoi, Monsieur BORDENAVE ? Et pourquoi ce n'est pas vous qui faites cet effort ?

**Thomas BORDENAVE** : On n'a pas été associé ; quand on vous a interrogés sur vos projets sur cette cave, on vous a posé la question en Conseil municipal...

**Madame le Maire** : Oui.

**Thomas BORDENAVE** : ... vous ne nous avez pas répondu « oui, on est vendeur » : vous avez dit « on ne peut pas empêcher les gens de s'y intéresser ». Ça ne veut pas dire la même chose.

**Madame le Maire** : Oui, mais après, ils tournent, ils s'intéressent et voilà, ils font des propositions, ils nous contactent.

En fait, vous nous demandez, à nous, de comprendre votre point de vue, mais vous, vous ne voulez pas comprendre le nôtre. Non, mais... Donc on n'y arrivera jamais, Monsieur BORDENAVE.

**Thomas BORDENAVE** : Je vous assure, on fait beaucoup d'efforts, on fait beaucoup d'efforts.

**Madame le Maire** : Ben oui ; oui, je comprends.

**Thomas BORDENAVE** : On a voté beaucoup de choses encore aujourd'hui, on fait pas mal d'efforts.

**Madame le Maire** : Non mais, Monsieur BORDENAVE, avec ça, il faut arrêter de dire aux gens « on vote pour les délibérations, donc on est gentil, machin, tout ça ». À un moment, il faut arrêter.

**Thomas BORDENAVE** : Mais c'est quoi, ces caricatures que vous faites ?

**Madame le Maire** : Et quand vous dites qu'on fait peur aux gens : qui fait peur aux gens ?

**Thomas BORDENAVE** : Je vous pose la question.

**Madame le Maire** : Qui fait peur aux gens sur les réseaux sociaux ? Qui ment aux gens sur les réseaux sociaux ?

**Thomas BORDENAVE** : Certainement pas moi !

**Madame le Maire** : Mais pas vous : je n'ai pas dit que c'était vous. Mais tout un collectif s'est créé.

**Thomas BORDENAVE** : Eh bien, communiquez, communiquez !

**Madame le Maire** : Non mais, attendez !

**Thomas BORDENAVE** : Les gens découvrent tout, comme ça.

**Madame le Maire** : Eh bien, justement.

**Thomas BORDENAVE** : Ils ont découvert la vente le jour du Conseil municipal, c'est quand même anormal !

**Madame le Maire** : C'est un choix de la Collectivité de vendre ce site, on ne reviendra pas dessus.

**Thomas BORDENAVE** : Les Poussannais ont le droit de trouver ça anormal.

**Madame le Maire** : On vend : il y a un projet et les habitants du quartier et les Poussannais sont invités à participer à cette co-construction, mais on ne reviendra pas sur la vente de la cave coopérative et sur le projet, c'est tout.

**Thomas BORDENAVE** : Donc vous nous confirmez que l'avis de l'opposition et que l'avis des Poussannais ne vous a pas intéressée.

**Madame le Maire** : Non, pas du tout. Si l'avis des habitants ne nous intéressait pas, on ne ferait pas ces groupes de travail pour associer les Poussannais à l'aménagement du quartier et du site et on ne serait pas là aujourd'hui.

En revanche, effectivement, ce n'est peut-être pas vous sur les réseaux sociaux qui faites peur aux gens, *etc.*, mais c'est un collectif qui s'est monté et dans ce collectif, vous n'êtes pas neutres non plus, et ils sont présents. Donc c'est tout. Vous partagez les publications de ce collectif, dans lesquelles il est question d'un nombre de logements énorme, de bâtiments de cinq étages, alors que dans le PLU, c'est interdit. On est une collectivité, on doit respecter aussi le plan local d'urbanisme. Vous partagez sur votre page « Poussan tout simplement »... Ah si, si : vous partagez les publications de la « Cave Coopé ».

**Sylvain BARONE** : Oui, mais pas celle-ci : celles qui nous paraissent justifiées, oui, mais pas celle qui...

**Madame le Maire** : Non, mais vous partagez quand même, ce qui fait peur aux gens, avec tous les commentaires derrière.

**Sylvain BARONE** : On partage ce qui nous semble juste.

**Madame le Maire** : Voilà, donc bon. Et vous étiez où, Monsieur BARONE, tout à l'heure, quand il y avait France Bleu Hérault avec le collectif devant la cave coopérative ? Vous étiez avec eux !

**Sylvain BARONE** : Tout à fait. Je représentais l'opposition.

**Thomas BORDENAVE** : France Bleu Hérault est venu nous rencontrer.

**Madame le Maire :** Et Monsieur LOPEZ distribuait le tract non signé, anonyme, dans le quartier, l'autre jour, aussi. Après, c'est votre choix, vous faites comme vous voulez, mais ne me dites pas que vous n'êtes pas associés à ce collectif.

**André LOPEZ :** On est quand même en république !

**Madame le Maire :** Oui !

**André LOPEZ :** Si j'ai envie de distribuer des tracts, je distribue des tracts.

**Madame le Maire :** Mais Monsieur LOPEZ, ce n'est pas ce que je dis !

**André LOPEZ :** Le tract n'était pas insultant.

**Madame le Maire :** Non. Je dis que vous faites ce que vous voulez mais ne dites pas que vous ne faites pas partie du collectif et que vous ne le soutenez pas.

**Sylvain BARONE :** Si, on le soutient.

**Madame le Maire :** Sinon, vous ne distribuez pas le truc.

**André LOPEZ :** Est-ce que moi, André LOPEZ, je l'ai dit, ça ?

**Madame le Maire :** Je ne dis pas ça, je parle de votre groupe...

**André LOPEZ :** Je vous pose la question !

**Madame le Maire :** ... par rapport à ce que Monsieur BORDENAVE dit : vous êtes dans un groupe, Monsieur BORDENAVE parle, donc j'explique. Il dit : « Ce n'est pas nous qui faisons peur. » Voilà, c'est tout.

**Thomas BORDENAVE :** Vous dites qu'on alimente les peurs. On essaie au contraire de les rassurer, ces gens-là, et toutes les informations, ils les obtiennent de nous, je pense qu'ils auraient dû essayer de venir vous voir en mairie.

**Madame le Maire :** Ah non, personne : personne n'est venu nous voir en mairie, personne n'a demandé de rendez-vous. Quelques personnes ont demandé, on les a reçues. D'autres habitants du quartier vont venir la semaine prochaine, on va les recevoir.

**Thomas BORDENAVE :** Est-ce que vous savez qui est dans ce collectif ? Vous avez tous les noms ? Vous êtes sûre que vous n'avez reçu personne de ce collectif ?

**Madame le Maire :** Non : on n'a pas reçu, en tout cas, de personne se présentant au nom du collectif. Personne ne s'est affiché au nom du collectif. Voilà. Je sais très bien que demain, il y aura aussi un article du collectif dans le *Midi libre* et que même le *Midi libre* n'est pas arrivé à avoir le nom des personnes qui font partie de ce collectif-là.

*(Intervention hors micro.)*

**Madame le Maire** : Pardon ? Parce qu'en fait, comme il y a un article dans le *Midi libre*, et que je suis nommée, citée dans cet article et attaquée, forcément la rédaction recontacte la personne qui est attaquée pour lui donner un droit de réponse. Donc voilà, c'est tout.

**Fabienne MICHEL** : Je tenais à rappeler et à dire, une fois encore, que le projet de la cave coopérative n'était pas un projet de campagne et ça ne le sera pas. Pour autant, est-ce qu'on doit laisser à l'abandon un si bel ouvrage industriel ?

S'il vous plaît. D'accord ?

**Thomas BORDENAVE** : On ne dit pas ça.

**Fabienne MICHEL** : Mais c'est moi qui vous le dis : c'est mon écrit ! On ne va pas laisser un tel ouvrage industriel partir en décrépitude.

Madame le Maire aurait pu décider de vendre la cave, sans rien demander ; c'est une décision politique. Elle aurait pu décider de vendre, de donner les clés au nouveau propriétaire, de prendre 1,2 million d'euros et voilà, le projet était fini.

Aujourd'hui, je ne pense pas que ce soit ça qui est fait. Voilà. On a été associé ; on nous a présenté le projet. On y était : vous et moi, nous y étions. On nous a présenté les deux esquisses, avec la première qui était plus qu'une esquisse : c'était le projet complètement aménagé, où on nous présentait même les locaux poubelles et les boîtes aux lettres. Sur le deuxième projet, c'est sûr qu'on a été interpellé quand on l'a vu, parce que ce n'était pas aussi abouti que le premier. Mais franchement, oui, pourquoi n'est-il pas abouti : mais pour le co-construire avec tout le monde, avec les Poussannais. Oui. Donc oui, il y a des groupes de travail, il va falloir que les Poussannais s'inscrivent, qu'ils s'approprient leur projet et, franchement, quelle belle chance de pouvoir s'approprier ce projet et de le créer. Le cabinet d'architecte GARCIA-DIAZ nous laisse carte blanche, quasiment ; allons-y, fonçons, quelle chance !

Merci.

**Thomas BORDENAVE** : Après, je pense que les Poussannais ont en mémoire le lotissement Arnal, mais aussi des inquiétudes peut être liées à ça parce que, par le passé, il y a eu des choses qui ont été dites, qui n'ont pas été tenues. Il y a peut-être un problème de...

**Fabienne MICHEL** : Avant, on n'y était pas : aujourd'hui, nous y sommes.

**Thomas BORDENAVE** : Certains y étaient, s'il vous plaît.

**Fabienne MICHEL** : Certains y étaient mais là, on vous parle d'une équipe au complet, nous sommes 22 + 7, donc 29.

**Thomas BORDENAVE**, *concomitamment* : Ne balayez pas ça. En 2006, certains y étaient déjà, et on a laissé le bâtiment s'abîmer depuis 2006.

**Fabienne MICHEL** : Donc nous sommes 29.

**Thomas BORDENAVE** : Je vous explique pourquoi il y a peut-être des inquiétudes et pourquoi ça mériterait de nouveau une communication, qui permettrait peut-être de calmer certaines craintes, mais...

**Fabienne MICHEL** : Tout à fait : j'espère grandement que tout ce qui est prévu au mois de mai va pouvoir se faire. À ce moment-là, le cabinet GARCIA-DIAZ viendra, expliquera son projet – son esquisse de projet – et ce vers quoi il veut qu'on l'aide. Car c'est de ça qu'il a besoin, cet homme, aussi : qu'on l'aide, sur la mémoire du village. Voilà. Donc participons au maximum.

**Madame le Maire :** Sur les questions, la question 2 concerne la page *Facebook* de la Ville. Monsieur BARONE, je vais vous éviter la lecture de cette question, pour vous dire que, ce soir, je n'y répondrai pas. Je l'ai transmise aux juristes et à notre cabinet d'avocats qui pourront regarder ce qu'il est possible de faire ou pas. Nous vous répondrons dans les délais impartis.

Ensuite, il y a un sujet au titre des points divers, puisque nous avons fini les questions et l'ordre du jour. Pour ce point, je vais passer la parole à Madame REBOUL.

**Sonia REBOUL :** J'aimerais revenir sur ce qui se passe sur les réseaux sociaux, notamment sur les fausses informations qui circulent de votre part.

Pour répondre et reprendre vos propos, diffusés notamment sur les réseaux sociaux, je souhaiterais apporter quelques précisions.

Je n'ai jamais détourné l'attention et j'ai toujours répondu à vos questions, quand j'en avais les réponses, bien évidemment, car je vous rappelle que l'élu n'est ni un technicien, ni un agent de la collectivité.

Vous relayez, notamment via les réseaux sociaux, de fausses informations. Alors, il est de notre devoir, en tant qu'élus, de rétablir la vérité pour les Poussannais et les Poussannaises.

Au travers de vos écrits, vous semez intentionnellement le doute auprès des parents, en faisant un savant mélange des compétences qui relèvent exclusivement de l'école et de celles qui relèvent exclusivement de la Commune.

Ce qui m'interpelle, c'est qu'avant de publier et d'affirmer certains propos, ne doit-on pas vérifier ses sources, pour être sûr de ce que l'on avance ?

Pour reprendre de manière générale toutes ces fausses informations, vous écrivez sur *Facebook* que la Mairie a interdit le mélange des classes en récréation : faux. C'est vraiment méconnaître les compétences de la Mairie en matière scolaire.

Alors, pour rappel, les récréations font partie du temps scolaire et ne relèvent donc pas de la compétence de la Collectivité. C'est bien évidemment l'Éducation nationale qui impose à chaque directeur et directrice ces obligations réglementaires, sous couvert de l'Inspecteur de l'Éducation nationale, comme notamment la circulaire du 18 septembre 1997. Cette réglementation, en période d'épidémie, est la même dans toutes les écoles de France et de Navarre. Il s'agit du protocole sanitaire renforcé, mis à jour le 1<sup>er</sup> février 2021. Nous n'allons pas égrener ce protocole mais nous en avons fait une copie, afin que vous puissiez avoir une meilleure connaissance du sujet.

Vous écrivez sur *Facebook* que la classe de CP/grande section a été supprimée en plein milieu d'année, et que six élèves se sont donc retrouvés au mois de février dans une nouvelle classe avec une nouvelle enseignante, de nouvelles méthodes d'apprentissage. Vous insinuez très adroitement que la Mairie en est à l'initiative. Faux : la Mairie n'y est pour rien dans cette décision. Encore une fois, ce n'est pas la Mairie qui décide de la constitution des classes dans une école mais, bien évidemment, l'équipe enseignante, sous couvert de l'Inspecteur de l'Éducation nationale.

La décision qui a été prise par les enseignants a fait suite à la mise en place du nouveau protocole national imposé par l'Éducation nationale, notamment dans les cantines. Je cite – vous avez le protocole sous les yeux : « *Dans le premier degré, le non-brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté. Les élèves d'une même classe déjeunent ensemble, en maintenant une distanciation d'au moins deux mètres avec ceux des autres classes.* »

Afin de respecter ce protocole dans les cantines, un plus grand nombre de services a dû être mis en place, imposant notamment un premier service à 11 h 15, pour les élèves de maternelle.

Certains parents ont alors fait remonter que cela pénalisait les CP, qui perdaient 45 minutes d'apprentissage. L'équipe enseignante, avec l'aval de Madame l'Inspectrice de l'Académie, a donc décidé d'intégrer les six CP dans la classe simple niveau CP.

Afin de clarifier tout cela, l'Inspectrice de l'Éducation nationale a rappelé, lors du conseil de l'école Véronique Hébert, le 29 mars, que ces changements relevaient bien de l'équipe enseignante et pas de la Mairie. Elle a aussi rappelé que cette décision était la solution la plus adaptée et qu'en période de crise, comme celle que nous traversons, il fallait faire preuve de solidarité, de compréhension et de collaboration entre tous les acteurs, Collectivité, directrice d'école et parents d'élèves.

Lorsque vous insinuez que d'autres communes s'en sortent mieux que Poussan ou ont fait d'autres choix, c'est faux. Il ne s'agit pas d'une volonté politique mais d'une application du protocole sanitaire édicté par le ministère de l'Éducation nationale.

Pour le mettre en œuvre, il a fallu tenir compte des contraintes techniques et humaines qui s'imposent à la Collectivité, à savoir, la capacité en termes de locaux et d'effectifs. Peut-être que certaines communes, qui n'avaient pas ces contraintes techniques et humaines, ont réussi à gérer de façon différente la pause méridienne, mais sachez qu'un grand nombre de municipalités ont été dans l'obligation de rajouter, comme Poussan, plus de rotations pour le service de midi.

**Intervenante non identifiée :** Vous écrivez sur *Facebook* que la Mairie, par la voix de Madame REBOUL, Adjointe au soutien scolaire, avait promis d'associer les parents au marché cantine : faux.

Madame REBOUL n'a jamais promis cela et pour preuve, courant octobre, elle a reçu des parents délégués de la FCPE, en leur expliquant qu'il ne serait pas possible de les impliquer dans le choix du prestataire, le cahier des charges étant effectivement en cours de préparation et devant être rendu courant novembre.

Madame REBOUL, lors de cet entretien, avait notifié aux parents que notre volonté politique était de privilégier la qualité, en demandant aux candidats d'intégrer dans leur cahier des charges des produits bio, locaux, de saison et issus de circuits courts.

Le nouveau marché relatif à la restauration scolaire montre que nous avons opté pour une pondération à 70 % qui fait prévaloir la qualité, et 30 % de pondération sur le prix. Le choix volontaire de cette pondération a ainsi permis de valoriser la qualité des produits proposés par les candidats.

De plus, la Loi EGALIM apporte de grands changements dans la restauration scolaire :

- Au moins une fois par semaine, un menu dit végétarien ;
- 50 % de produits de qualité durable, dont 20 % de bio ; des mentions valorisantes (fermier, produit de la ferme, HVE, IGP, AOC, AOP, Label rouge), du logo Région ultrapériphérique, pour la traçabilité des produits alimentaires et les circuits courts ;
- Couverts plastiques interdits ;
- Mesures obligatoires pour réduire le gaspillage alimentaire.

Par le biais de cette loi, tous les prestataires de restauration scolaire étaient donc contraints d'intégrer dans leur cahier des charges tous les éléments mentionnés ci-dessus.

Cette loi impose une dynamique vertueuse qui correspond à l'attente de tous, que ce soient les enfants, les parents, les élus, en termes de qualité de repas.

Pour finir sur la cantine, vous saluez avec une certaine ironie une future réunion Mairie/parents. Or il s'agit de bien plus que d'une simple réunion, comme vous le laissez sous-entendre. Il s'agit de la création d'une Commission Restauration scolaire, à laquelle seront invités chaque trimestre des enfants, le prestataire, le personnel de cantine et, bien évidemment, les parents d'élèves.

Vous savez très bien que nous ne le sortons pas du chapeau comme une réponse précipitée mais que cette commission pour la cantine scolaire est un projet inscrit dans nos projets de campagne et que la création de cette commission a été abordée plusieurs fois en Commission scolaire, où était présent Monsieur BORDENAVE, membre de votre groupe.

**Intervenante non identifiée :** Pour finir – désolée, Laurence, mais votre feuilleton aussi était assez long sur *Facebook* et on répond aux différents points, pour rétablir un peu les choses.

Pour finir, vous critiquez un certain nombre de points qui remettent en cause directement le travail, le choix des chefs de service et des agents de la Commune ; tout cela, vous l'étalez sur la place publique via les réseaux, sans la moindre connaissance de la réalité du terrain, des tenants et des aboutissants.

Vous remettez par exemple en cause la diversité des activités proposées dans les centres de loisirs.

Vous pointez du doigt le fait que les enfants passent beaucoup de temps sur les écrans.

Vous remettez en cause la nouvelle organisation de la sieste.

Mais sur quoi vous basez-vous ? Quelles sont les connaissances que vous avez du terrain ? Êtes-vous vraiment à votre place d'élu lorsque vous vous permettez de juger le fonctionnement interne des services, le professionnalisme des agents, en vous basant sur le soi-disant mécontentement de nombreux parents ? Quelles sont vos sources ? Radio trottoir, *Facebook* ?

Un questionnaire a été transmis aux parents sur divers points qu'on leur a demandé d'évaluer, d'apprécier. Les chiffres sont les suivants : sur 203 familles dont les enfants sont scolarisés en maternelle et à qui a été adressé le questionnaire, seulement 75 familles ont répondu. Si on prend le problème de la sieste, par exemple, 19 parents souhaitent que leurs enfants aillent à la sieste immédiatement après le repas. Cela vient quand même nuancer vos propos lorsque vous parlez d'un grand nombre de parents mécontents : 19 parents sur 203.

**Thomas BORDENAVE :** Sur 75, s'il vous plaît.

**Même intervenante :** Pardon ?

**Thomas BORDENAVE :** Sur 75 !

**Même intervenante :** 75 ?

**Thomas BORDENAVE :** Ayant répondu.

**Madame le Maire :** Oui.

**Même intervenante :** Oui, non mais, d'accord.

**Intervenant non identifié :** C'est comme les élections, ce sont ceux qui vont voter.

**Même intervenante :** Vous donnez une information détournée qui ne reflète pas la réalité.

Sachez par ailleurs que les éléments de ce questionnaire seront repris et travaillés avec le personnel qualifié de la petite enfance, ATSEM, directrices, enseignants, responsable du service enfance jeunesse et Inspectrice de l'Éducation nationale. Ce travail va permettre l'élaboration d'une charte de l'ATSEM, qui permettra d'enclencher tout un travail sur le long terme. Je vous rappelle que toutes les situations que vous critiquez découlent de la situation sanitaire. Là, c'est un travail sur le long terme qui va être mis en place, sur le rythme de l'enfant et le déroulement de sa journée en école maternelle.

Cette charte apportera notamment des précisions juridiques qui concernent la répartition des responsabilités relatives au temps scolaire et au temps périscolaire. Ceci est un point qui est très important et qui illustre le travail de collaboration, de concertation entre les différents acteurs présents sur le terrain au quotidien.

Ensuite, ce qui paraît quand même assez hallucinant dans ce feuilleton sur les dysfonctionnements des écoles, que vous déroulez sur votre page *Facebook*, c'est qu'en fait, les parents mécontents dont vous parlez n'ont jamais poussé la porte des responsables de structure pour exposer et discuter des dysfonctionnements que vous pointez. Je rappelle que ces responsables sont présents sur site de 7 h 30 à 18 h 30 et que leurs coordonnées ont été communiquées à tous.

Ces parents n'ont jamais pris la peine non plus de téléphoner à la mairie ; ils n'ont pas pris la peine non plus de téléphoner directement à Madame REBOUL qui, lors de la première réunion de parents d'élèves à l'école Véronique Hébert – puisque c'est sur cette école que se focalisent certains mécontentements – avait donné son propre numéro de téléphone personnel et avait demandé de l'appeler si jamais ils rencontraient une difficulté particulière.

Alors permettez-nous de finir – on en a terminé – sur le témoignage d'un de ces agents qui a lu vos propos sur *Facebook* et qui en a été profondément blessé, comme beaucoup d'autres.

**Sonia REBOUL :** Je cite les propos : *« S'il faut admettre que l'utilisation des écrans a été recadrée auprès des agents concernés, il reste déplorable, venant d'élus, de taper ainsi sur les agents, qui aiment leur métier et qui, volontairement, se sont engagés dans plus de dix projets depuis la rentrée (ludothèque, grand défi « Vivez bougez », toile d'art, clip musical, ecolabel, et j'en passe), sans compter la difficulté technique et quotidienne qui s'ajoute au déroulement des temps périscolaires et extrascolaires pour bien respecter les mesures sanitaires.*

*Rappelons également l'été dernier, l'intervention de plus de cinq personnes sur des domaines d'activités diverses (mosaïque, sports de balle, etc.).*

*Par ailleurs, le sondage retourné a démontré une satisfaction des familles.*

*Alors, au nom de qui et pour quelle cause sont avancés ces propos ? Avez-vous proposé votre aide bénévole pour les décorations de Noël le samedi ? Avez-vous apporté votre aide pour la création du jardin pédagogique ?*

*L'intérêt de l'enfant reste l'essentiel. Alors, un peu de mesure.*

*Par ailleurs, les propos tenus sont ressentis de façon très discriminante par le personnel. Où sont donc la concertation et la volonté de travailler de façon associée ?*

*Par ailleurs, les propos tenus sont ressentis de façon très discriminante par le personnel du service enfance jeunesse. »*

Il est de notre devoir d'élus de rétablir la vérité. Sachez que la majorité des parents sont satisfaits du service rendu au sein des structures et que bon nombre d'animateurs reçoivent des courriers, des textos de remerciement, d'encouragement pour leur travail.

Vous proposez de trouver des solutions constructives. Venez visiter nos écoles, nos centres de loisirs, venez discuter avec les équipes du service enfance jeunesse. Renseignez-vous, questionnez, afin d'avoir une idée de la réalité du terrain. Avant de trouver des solutions aux problèmes, il faut les constater. Relevez le nez de *Facebook*. Allez aussi à la rencontre de cette majorité de parents satisfaits des services.

Pour conclure et clore ce chapitre sur des semblants de dysfonctionnement, et pour répondre à la question « y a-t-il quelqu'un à la mairie », nous répondons :

Il y a 45 agents qui œuvrent au quotidien pour le bien-être de tous les petits Poussannais.

Il y a un responsable du service enfance jeunesse.

Il y a un responsable sur l'école des Baux.

Il y a un responsable sur l'école Véronique Hébert.

Il y a un responsable cantine.

Il y a un responsable périscolaire.

Il y a tous les membres de la Commission scolaire qui travaillent en étroite collaboration avec les agents du service enfance jeunesse pour œuvrer, collectivement, au bien-être de tous les enfants. Merci.

**Madame le Maire** : Merci, Madame REBOUL.

S'il n'y a plus d'autre question, plus d'autre intervention, je peux clôturer la séance ?  
Monsieur BARONE.

**Sylvain BARONE** : Je ne sais pas si... on peut répondre ?

**Madame le Maire** : Vous pouvez. Mais peut-être que vous allez avoir du mal. Mais vous pouvez.

**Sylvain BARONE** : C'est sûr que la nouvelle stratégie de saturation de l'espace est compliquée à gérer.

**Madame le Maire** : C'est-à-dire que vous, vous saturez les espaces des réseaux sociaux. Nous, ce n'est pas du tout notre façon de communiquer. On est élu, donc après, sur les réseaux sociaux... Si vous voulez, même pour le compte rendu que vous êtes en train de préparer, on peut vous donner nos textes, comme ça, vous aurez les vrais propos, ce ne sera pas une interprétation. Parce que là, ce que vient de dire Sonia, je trouve, en tant que Maire, que c'est grave. Par rapport au communiqué que j'ai fait en soutien aux agents, vous avez à nouveau, en commentaire – je ne sais plus qui, du groupe – insinué que c'était nous qui détournions la situation : je ne pense pas. C'est moi qui reçois les 45 agents, avec Madame REBOUL, avec Madame BRUN-GHALEM, avec Madame LAMBERT et avec Madame BARTHELEMY. C'est nous qui les recevons, les larmes aux yeux, complètement dégoûtés de ce qui est dit sur les réseaux sociaux. Je pense que vous ne vous rendez pas compte de la portée de ce que vous avez dit et de la portée de ce que vous avez engendré avec tout ce système au sujet des dysfonctionnements, que vous avez mis en place. Pour moi, c'est un grand manque de respect vis-à-vis des agents, que je défendrai tout le temps. Après, vous pouvez le prendre comme vous voulez mais, franchement, faites attention à ce que vous dites. Respectez-les, ils sont là au quotidien, ils travaillent pour les enfants, ils font du mieux qu'ils peuvent, dans des locaux qui ne sont pas forcément adaptés. Avant de critiquer, comme disait Madame REBOUL, il faut aller sur les sites, aller les voir, aller les rencontrer. Vous avez dit, effectivement, que ces propos n'étaient pas tournés vers eux mais vers nous, mais en fait, si. Vous ne vous rendez pas compte de ce que vous avez dit ; ils l'ont vraiment pris pour eux et ils l'ont vraiment très mal pris. Je trouve ça particulièrement dommage. Voilà. Ce n'est pas une stratégie d'occuper de l'espace.

**Sylvain BARONE** : Du coup, c'est compliqué de répondre, parce qu'il y a énormément d'éléments. On ne va pas reposer les questions qu'on a déjà posées, parce que ça ne se termine pas. Évidemment, on respecte les agents et, quand même, il y a des dysfonctionnements, on ne peut pas le nier. C'est difficile de dire qu'il n'y en a pas. On aimerait pouvoir travailler dessus avec vous. Il n'y a pas que les agents qui sont en cause là-dedans, sur le choix de l'étude du soir, etc., ça n'a rien à voir avec les agents.

Nous, ce qu'on aimerait, c'est que... voilà : ces dysfonctionnements existent. Nous, notre expertise, c'est d'être parent, déjà. Je ne sais pas si...

**Madame le Maire** : Alors non, justement : vous êtes élu, Monsieur BARONE...

**Sylvain BARONE** : Non, mais on pratique.

**Madame le Maire :** ... vous êtes parent après : quand vous êtes en mairie, vous êtes élu, vous n'êtes pas parent.

**Sylvain BARONE :** On ne peut pas se partitionner.

**Madame le Maire :** C'est comme en conseil d'école.

**Sylvain BARONE :** Non, mais bien sûr.

**Madame le Maire :** Les parents d'élèves qui disent « moi, mon enfant n'aime pas aller à la sieste », « moi, mon enfant n'aime pas le sandwich de la cantine », « moi, mon enfant... ». Quand on est parent d'élève élu, on n'est pas là pour défendre les intérêts de son enfant.

**Sylvain BARONE :** Bien sûr.

**Madame le Maire :** On est là pour défendre l'intérêt général. Là, quand vous êtes élu, c'est la même chose.

**Sylvain BARONE :** Tout à fait.

**Madame le Maire :** Vous êtes là pour défendre l'intérêt général et vous n'êtes pas là en tant que parent.

**Sylvain BARONE :** Tout à fait, mais ce qu'on sait sur l'école, on le sait en tant que parent.

**Sonia REBOUL :** Si je peux me permettre, vous mettez toujours en avant que vous avez des enfants ; moi, je ne le mets jamais en avant. J'ai une fille qui est à l'école des Baux ; j'ai une autre fille qui est allée à l'école des Baux. Mais quand on travaille en commission, quand on travaille, on travaille pour l'intérêt de tous les enfants et on ne se porte pas sur soi, à regarder son enfant. Parce que souvent, les enfants, entre la réalité et ce qu'ils vous rapportent, il y a des fois un gros gouffre. On a eu l'expérience à l'école Véronique Hébert, où on nous a fait remonter un soi-disant gros problème, selon lequel les enfants mangeaient avec beaucoup de mayonnaise et de ketchup. Or il s'est avéré que c'était une incompréhension : c'étaient les enfants qui remontaient des informations qui étaient totalement fausses. Donc attention aussi, je le dis, à ce que disent les enfants, parce que ça ne reflète pas la réalité, malheureusement. Arrêtez de mettre en avant le fait que vous avez un enfant, parce que moi aussi, j'ai une fille. Je ne l'avais jamais dit, mais là, je suis obligée de le dire parce que nous œuvrons pour l'intérêt général, on est élu pour l'intérêt de tous les enfants et pas pour son propre enfant.

**Sylvain BARONE :** Tout à fait. Bon, on ne va pas... ça ne sert à rien. Mais je trouve que le côté saturation et dramatisation, ce soir, ça a été une stratégie que je regrette un peu. Voilà. Dommage.

**Sonia REBOUL :** Je suis désolée : il n'y a pas de dramatisation. Quand on est élu, qu'on travaille au quotidien, qu'on porte le service public dans son cœur, croyez-moi, on n'est pas là pour dramatiser. On est là pour travailler et pour offrir le meilleur service public qu'il puisse y avoir à tous les enfants. On n'a pas dramatisé la situation. On remet simplement les pendules à l'heure. On en a assez qu'il y ait de la déformation d'informations. Vous déformez toujours l'information, vous la tournez toujours à votre avantage, donc à un moment donné, il faut dire stop.

**Géraldine LACANAL :** Je vais simplement terminer en disant qu'un démenti porte bien son nom.

**Madame le Maire :** Ce que les membres de la Commission scolaire vous ont expliqué, c'était un démenti de ce qui a été dit sur votre page *Facebook*, concernant les dysfonctionnements du scolaire. C'est une explication.

Moi, j'ai fait un communiqué de soutien aux agents et j'avais dit que je ne répondrais pas à vos questions, que vous auriez les explications en Conseil municipal. C'est ce qu'elles ont fait. Il n'y a donc pas de côté dramatisation ou pas : elles expliquent ce qui est la réalité, la manière dont les agents ont ressenti ce qui a été dit sur votre page et ce qu'il se passe vraiment. Voilà. C'est tout. Pas plus.

**Intervenante non identifiée :** Je ne suis pas dans la jubilation et la dramatisation par rapport à ce qu'on a dû faire. On y a dépensé beaucoup d'énergie. J'ai l'impression d'être obligée de faire de la politique politicienne. Moi, je suis nouvellement élue et là où je m'épanouis, c'est quand on est concrètement dans les projets, qu'on les fait avancer. C'est tout ce que je voulais dire. Je n'ai pris aucun plaisir à ça, ça a été beaucoup d'énergie.

**Intervenante non identifiée :** Pour ma part, je tiens à ajouter que, bien sûr, si vous voyez un dysfonctionnement, si, pour vous, il semble qu'il existe un dysfonctionnement, bien sûr, il vous faut rencontrer le service compétent et le signaler. Mais pas le mettre **sur les réseaux**.

Je vous parle là en tant que tout ce que vous voulez, élue, maman : un dysfonctionnement, ça se règle. Allez donc voir la personne et faites en sorte que ça ne se renouvelle pas, pour vous et pour les autres. Voilà, c'est tout.

**Madame le Maire :** Sur ce, si plus personne ne souhaite prendre la parole, je clôture la séance. Merci.

**L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance du Conseil municipal à 21 h 00.**